



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15 h 30, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

**M. PAUGET** : Si chacun pouvait reprendre sa place et son pupitre, cela nous simplifierait les démarches, et si chacun pouvait s'arrêter de discuter, ce serait encore mieux !

*Ding !*

**M. LEONETTI** : Je ne me sers jamais de la cloche, mais là, quand même... c'est la fin de la récréation !

**M. PAUGET** : Ce n'est pas encore tout à fait les vacances, alors on va faire l'appel.

### APPEL NOMINAL

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Éric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations :

M. Serge AMAR à M. Éric DUPLAY  
M. Audouin RAMBAUD à M. Éric PAUGET  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

M. Jacques GENTE

Présents : 33 / Procurations : 15 / Absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BORCHIO-FONTIMP ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

**M. LEONETTI** : Le quorum est atteint et je vous remercie, en m'excusant un peu de vous convoquer tous un 22 décembre. Je voudrais remercier ceux qui sont là sachant que, par ailleurs, les procurations ont donc été transmises. La secrétaire de séance est Alexandra BORCHIO-FONTIMP si tout le monde est d'accord et si personne ne s'y oppose. Donc, on peut commencer le Conseil municipal.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

**00-1 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE – DÉCISIONS – COMPTE RENDU**

**M. LEONETTI** : Sur la délégation du Conseil municipal au Maire et les décisions, j'ai deux interventions de « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique » et du « Front de Gauche ». Je vous écoute.

**Mme MURATORE** : Merci, Monsieur le Maire. Sur la décision 03 avec Veolia, cette décision nécessite des explications. Pouvez-vous nous rappeler la formule d'actualisation tarifaire, le détail des calculs et quelle augmentation, surtout, cela représenterait pour les usagers l'application telle que demandée par Veolia ?

Le deuxième point qui nous interroge, c'est sur la restructuration du stade nautique. La société Girus est en liquidation judiciaire depuis le 19 juillet 2016. Elle a pourtant été retenue pour les travaux de restructuration du stade nautique. Cette situation était connue à la date de signature du marché. Cela pose donc des questions sur les risques pendant tout le temps des travaux. Elle semble maintenant avoir été reprise. Quelles garanties ont-elles été données pour que ce chantier se passe dans de bonnes conditions ? Merci.

**M. LEONETTI** : Sur les mandats tiers, vous le savez, lorsque l'on fait un marché, les gens qui ne sont pas en liquidation judiciaire ont le droit de postuler. Lorsqu'ils sont en liquidation judiciaire, ils doivent, lorsque le marché est globalisé, comme sur le stade nautique, présenter une société qui apporte les mêmes garanties de faisabilité que la société défaillante.

Ceci n'entraîne donc aucune modification dans le nouveau traité, et c'est simplement la signature d'un avenant de transfert. Je dirais que c'est une extrême banalité que de voir, dans une myriade de sociétés, une société qui devient défaillante et à laquelle une autre se substitue. Donc, pour ce marché, voilà l'explication.

Pour la décision Veolia Eau, il y a une formule et cette formule est à 0,95. Elle est donc inférieure à 1 et cela veut dire qu'au fur et à mesure que le temps passera, le prix continuera de baisser, puisque normalement, les formules, généralement, quand elles sont négociées, sont supérieures à 1. Tout cela signifie simplement qu'il y a eu, Veolia a dit une erreur, nous avons fait confirmer la formule, ils ont confirmé par écrit la formule, et donc nous l'avons appliquée.

Aujourd'hui, ils disent : « *On s'est trompé, on ne voulait pas mettre 0,95, on voulait mettre autre chose* ». Vous comprenez que la Ville d'Antibes ne peut pas céder à cette proposition et s'il doit y avoir une décision et que l'on décide que c'est une erreur, ce sera le juge qui le décidera, mais ce ne sera pas la Ville.

Aujourd'hui cela ne change rien bien entendu au prix de l'eau si ce n'est que cela coûte moins cher d'année en année et que si on devait le rectifier c'est le juge des contrats ou le juge du TGI qui décidera si on doit modifier cette formule.

C'est vrai que c'est assez inhabituel d'avoir une formule de progression qui est une formule dans laquelle on fait 95% du prix de l'année précédente dans la formule.

Mais je le répète, on leur a demandé confirmation que la formule... nous on l'a vue, on a demandé confirmation que c'était bien cette formule qu'ils voulaient appliquer, ils ont confirmé par écrit que c'était cette formule. C'est cette formule là qu'ils ont signée, aujourd'hui ils la contestent, nous nous n'avons comme autre recours que de nous défendre et de considérer qu'effectivement les contrats sont les contrats, *pacta est servandae* dit le Droit International, le droit doit être respecté.

**Mme DUMAS** : Je vais être assez rapide puisque vous avez déjà répondu à ma question. C'est pas grave. Je vais simplement modifier vos mots parce que c'est pas une formule qu'est 0,95 c'est la somme des coefficients qui est inférieure à 1. Parce que mathématiquement ça découle en effet sur une baisse de prix, comme vous l'avez dit, et la formule à 0,95 ne ferait pas forcément le même effet.

**Monsieur LEONETTI** : J'ai essayé de résumer...

**Mme DUMAS** : Simplement il y a quand même en jeu 1,7 millions qui sont quand même un risque pour la commune. Donc comme quoi les Délégations de Service Public ne sont pas toujours une grande recette aussi simple que parfois vous l'énoncez.

**Monsieur LEONETTI** : Je ne reviendrai pas là-dessus parce que j'ai compris que tout le monde est contre moi, en particulier la presse, sur ce sujet. On a beau répéter dans la presse nationale, sur les télévisions nationales que le prix de l'eau d'Antibes est le plus bas de France, on continue ici à regarder un compteur et à dire « *mais moi qui utilise ceci ou cela... je ne suis pas tout à fait au niveau* ».

Je rappelle qu'on était à 3,85 € que la moyenne nationale était à peu près à ce niveau et qu'elle l'est toujours, et que les autres villes qui nous entourent que je n'ai pas à citer sont aussi à ce niveau et que le tarif des 120 premiers m<sup>3</sup> pour tout le monde, pour tout le monde, est à 1,50 €. Au-delà le prix augmente progressivement comme le propose la Loi sur l'eau qui a d'ailleurs été votée à l'unanimité.

Dans ce contexte-là, même quand on est dans les tranches les plus élevées, on arrive à 2 € 2,20€ ce qui est quand même à peu près la moitié de ce qui était avant.

Effectivement, il y a aujourd'hui une formule qui fait qu'on devrait payer dans l'avenir de moins en moins. C'est assez inhabituel mais Antibes est habituée à faire des choses exceptionnelles même si ça n'est pas reconnu par l'opposition qui continue à contester les DSP alors que tous les prix de l'eau qui sont en régie sont supérieurs au prix de l'eau d'Antibes.

Ces explications étant données, on passe à la délibération suivante, et on ne vote pas la délégation, puisque c'est une information.

## **00-2 – PERSONNEL MUNICIPAL – TEMPS DE TRAVAIL – ÉVOLUTION – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE – APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Vous le savez, comme beaucoup de collectivités, nous avons à contrôler et mettre en place, ce qui est bien la moindre des choses, les 1 607 heures par an, soit 35 heures. Dans ces conditions, il y a eu un dialogue social - parce que cela n'exclut pas le dialogue social -, et nous avons effectivement, en tenant compte d'un certain nombre de facteurs (travail de nuit, pénibilité ou autres), fait en sorte que l'ensemble des partenaires sociaux accepte de passer à cet horaire-là. C'est donc cette approbation qui a déjà été approuvée par les partenaires sociaux, que je vous propose aujourd'hui.

Il y a le « Rassemblement Bleu Marine » et le « Front de Gauche ». Pour le « Rassemblement Bleu Marine ».

**M. GERIOS** : Merci, Monsieur le Maire. Simplement, cette délibération va dans le bon sens en ce qui concerne le rapport entre l'aménagement du temps de travail et des RTT, car ceci limite les abus.

Simplement, j'ai une question à vous poser en ce qui concerne la pénibilité du travail. Vous énoncez un dispositif novateur assurant une compensation horaire de sujétion particulière liée à l'exercice de certaines fonctions ou à l'occupation de certains emplois. J'ai bien compris que ceci concernait la pénibilité du travail.

Est-ce que cette compensation horaire fixée par le décret du 9 octobre 2014 permet une augmentation du salaire et/ou de bénéficier de réductions de la durée annuelle du service accordées en fonction des missions réellement effectuées dans la limite de 60 heures par an ? En fait, ce que je veux dire, c'est : Est-ce que ces conditions sont cumulatives ou alternatives ? Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Alternatives.

**M. GERIOS** : Alternatives, OK.

**M. LEONETTI** : Effectivement, pour la Communauté d'agglomération, ceux qui ramassent les ordures ménagères de nuit sont en situation de pénibilité reconnue et les policiers municipaux, par exemple, sont aussi en pénibilité reconnue, avec des horaires qui sont inférieurs aux horaires de 1 607 heures dans le cadre du décret que vous venez d'énoncer.

Intervention du « Front de Gauche ».

**Mme DUMAS** : Il est dommage que les employés municipaux soient trop souvent considérés comme une charge financière. Depuis des années, l'un de vos objectifs est de réduire le poste de ce budget. Et pourtant, ce sont eux qui font « tourner la boutique », qui assurent le service public dans les écoles, dans les crèches, sur la voirie, dans la culture, dans le sport, la sécurité, l'administration, l'état civil, etc. Ce sont eux qui se mobilisent en cas d'inondation, qui répondent présents aux astreintes.

Alors, vous proposez de supprimer trois jours de congé dits « exceptionnels » et trois jours de congé dits « supplémentaires », qui pourtant avaient leur pertinence ; vous réduisez les RTT pour les salariés en arrêt maladie ; vous intégrez les jours de congé dits « de fractionnement » hors période légale de congé dans le calcul annuel du temps de travail.

Pour faire passer la pilule, vous faites état de réductions horaires pour des travaux pénibles, mais la liste des emplois concernés n'est pas présentée dans l'annexe, alors que cette modification doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Quels sont les emplois ouvrant droit à la pénibilité ? Vous en avez cité quelques-uns à l'instant.

On verra un peu plus loin, au détour d'une délibération concernant le parking réservé sur le port Vauban, que la part des salariés va augmenter, alors que celle de la Ville va diminuer. Décidément, ce n'est pas Noël pour les employés municipaux. Ce rapport est bien digne de la loi Travail du Gouvernement. Samedi dernier, lors du débat d'orientation budgétaire, vous avez affirmé votre attachement au service public, mais croyez-vous que cet attachement doit systématiquement passer par le fait de considérer les fonctionnaires comme une variable d'ajustement des budgets ?

À l'occasion des débats de la primaire de la droite, un candidat (éliminé) soulignait la force de l'utilité des fonctionnaires. Il disait : « *Sans eux, pas de vie communale, ni d'hôpitaux, ni de sécurité, ni de fonctionnement de l'État* ». Cette délibération ne va vraiment pas dans ce sens, elle semble plutôt bien accompagner les propos de François FILLON.

*Réactions de la salle.*

**M. LEONETTI** : *In cauda venenum*. C'est à la fin que frappe le venin.

Très honnêtement, est-ce que l'on ne peut pas être pour une Fonction publique qui respecte la loi ? Que dit la Loi aujourd'hui ? « AUBRY », cela vous dit quelque chose peut-être. Vous étiez même, à ce moment-là, en partie dans le Gouvernement ou, en tout cas, vous le souteniez. On dit simplement que l'on doit faire 35 heures par semaine. Je pense que le fait de dire que l'on fait 35 heures par semaine est l'application de la Loi, et déroger à cette loi en faisant moins, c'est affaiblir la Fonction publique.

Je fais partie, comme vous Madame DUMAS, de la Fonction publique. J'en ai fait partie et j'ai toujours pensé que la Fonction publique devait avoir cette noblesse et cette fierté de faire ce que vous avez dit, et que je ne renie pas : faire en sorte que l'ensemble des services continue, que la Police fonctionne, que les infirmières, dans les hôpitaux, fonctionnent, que l'ensemble du système de la Fonction publique fonctionne, y compris dans les collectivités territoriales, puisqu'il y a trois fonctions publiques. En même temps, il faut que cette rigueur soit appliquée, parce que la rigueur, c'est l'efficacité.

Aujourd'hui, on n'est donc pas en train de faire une dérogation à la Loi, mais on est en train d'appliquer la loi actuelle, et cela n'a rien à voir ni avec les propositions futures de candidat, ni non plus, bien entendu, avec la loi EL KHOMRI. Vous pouvez toujours essayer d'attaquer votre voisine ou le gouvernement socialiste, mais, franchement, c'est la stricte application de l'efficacité pour que la Loi soit respectée. Quand on est fonctionnaire des collectivités territoriales, de la fonction hospitalière ou de la fonction d'État, la première des choses, c'est de respecter la Loi. Si on veut la faire respecter aux autres, il faut bien que, soi-même, on soit irréprochable dans ce sens.

En même temps, ne soyez pas plus syndicaliste que les syndicats. Les syndicats ont approuvé cette rectification et ces modifications. On peut toujours être plus à gauche que la CGT. On peut encore être plus à gauche que la CFDT ou tous les autres syndicats. Unaniment, ils l'ont approuvée. Essayez non pas de vous mettre à la place des travailleurs pour instrumentaliser leur revendication, mais essayez surtout de les écouter. Quand on les écoute, on arrive à l'accord que je vous présente.

C'est une approbation que je vous demande. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à la majorité par 47 voix POUR sur 48 (1 CONTRE : Mme DUMAS).

### **00-3 – PERSONNEL MUNICIPAL – TITRES DE RESTAURATION – PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE – RÉÉVALUATION DU SEUIL DE MODULATION – AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOURS OUVRÉS DONNANT DROIT PERCEPTION – APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Vous connaissez la délibération et ses difficultés. Jusqu'à un certain seuil, on participe plus au ticket restaurant si le salaire est plus élevé, mais cet indice change. Donc, des gens qui changent d'indice se trouvent brusquement dans une situation où on leur demande plus de participation alors qu'ils n'ont pas de salaire supplémentaire. C'est la raison pour laquelle on modifie l'indice pour que les choses restent égales dans les droits de perception pour le ticket restaurant.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

### **00-4 – PERSONNEL MUNICIPAL – EMPLOIS PERMANENTS – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES – APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Vous l'avez vu, il n'y a pas de modification. Je suis désolé, Madame DUMAS, il n'y a pas d'augmentation de la masse salariale. C'est un élément important et je pense que c'est rendre service à la Ville d'Antibes, en général, et aux fonctionnaires, en particulier, que de maîtriser la masse salariale.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-5 – PERSONNEL MUNICIPAL – SANTÉ – RÉALISATION D'EXAMENS COMPLÉMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE – CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : C'est une convention avec le centre hospitalier d'Antibes avec autorisation de signature. C'est une convention habituelle pour que les examens de pneumologie puissent être effectués à l'hôpital avec une convention avec la Ville.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-6 – PERSONNEL MUNICIPAL – PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE – PROLONGATION**

**M. LEONETTI** : Il s'agit de la possibilité, ou plutôt de l'obligation, à la suite des lois de 2012 qui permettent de faire en sorte que les emplois précaires soient titularisés après un certain délai, selon une certaine appréciation de la qualité de servir et, en même temps, dans certains postes. C'est donc dans ce cadre que vous est proposée cette délibération.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

*Arrivée de Monsieur Jacques GENTE  
Présents : 34 / Procurations : 15 / Absent : 0*

#### **00-7 – PERSONNEL MUNICIPAL – ANNÉE 2017 – NETTOYAGE DE JUAN-LES-PINS – OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET MOYENS**

**M. LEONETTI** : Il s'agit, comme d'habitude, vous le savez, sur la commune d'Antibes, sur le secteur de Juan-les-Pins, d'obtenir des effectifs et des moyens supplémentaires en saison estivale compte tenu de la variabilité qu'il y a à travailler sur le secteur.

Intervention du « Rassemblement Bleu Marine », et c'est Monsieur TIVOLI.

**M. TIVOLI** : Monsieur le Maire, chers collègues, le 18 décembre 2015, vous aviez annoncé un recrutement d'agents contractuels pour suppléer à l'augmentation d'activité saisonnière. La saison estivale 2016 a été une des pires à Juan-les-Pins centre et dans les quartiers ouest en matière de saletés, de déjections canines, de dépôts sauvages attendant plusieurs semaines avant d'être traités par les services de la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis).

Dans la rue Félon, où subsiste un squat de Roms malgré l'annonce de Monsieur PAUGET qu'il n'en subsiste plus aucun sur le territoire de la Commune, les rats vont voler la nourriture des habitants qui laissent imprudemment leurs fenêtres ouvertes, les odeurs pestilentielles, les nuisances de tous ordres et la vue insupportable pour les riverains, sans évoquer même les risques de feu comme c'est arrivé un lundi 19 décembre.

La saison touristique et la vie des habitants du quartier sont ruinées par cette saleté moyenâgeuse. Or il s'avère que le contrat avec la société Pizzorno, qui assure habituellement l'entretien des rues de Juan-les-Pins dans le cadre d'un marché public, n'a pas été reconduit durant l'été 2016, mais bien après la saison, ce qui explique la saleté exceptionnelle qu'a connue Juan-les-Pins en pleine saison touristique 2016.

Dans la délibération du 18 décembre 2015, il est écrit – je cite – que : « *Toutefois, la répartition de ce volume au cours de l'année ne pouvant être prévue avec suffisamment de certitude, il conviendra de procéder à la ventilation des moyens humains en fonction de l'évolution des besoins* ». Nous nous étonnons que les agents contractuels recrutés sous engagement à durée déterminée, pour un supplément estimé à 17 000 heures de service et pour un surcoût de 230 000 euros, n'aient pas répondu aux besoins pressants de Juan-les-Pins et compensé la défection de l'entreprise Pizzorno, et que les services de la CASA aient été à ce point débordés par le surplus de dépôts sauvages.

Ces manquements à ces obligations d'assurer la propreté en tout lieu de la Ville prouvent que nous avons raison de nous opposer à des augmentations d'effectifs saisonniers inefficaces, et nous réclamons de nouveau que les services en régie de la Commune assurent pleinement et tout au long de l'année, le nettoyage des rues et les débarras des encombrants par la CASA, car la CASA, malgré un surcoût substantiel, n'arrive pas à assurer ce service convenablement, semble-t-il, sur notre station balnéaire. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Monsieur TIVOLI, cela fait plusieurs fois que vous dites que la CASA assure le nettoyage de la Ville. Ce n'est pas vrai. Vous devriez vous renseigner là-dessus. La CASA assure le ramassage des ordures ménagères et, en période estivale, elle ramasse trois fois par jour les ordures ménagères.

J'y ai ajouté, parce que j'y constate comme vous des dépôts sauvages, la brigade d'intervention rapide, d'abord dans une période estivale, puis ensuite, j'ai instauré pendant toute l'année, à partir de ce mandat, ou plutôt un an après le début de ce mandat, une brigade d'intervention rapide sur Juan-les-Pins, qui travaille 24 heures sur 24 et qui travaille toute l'année. Donc, cela veut dire que l'on a mis les moyens en face.

Pour votre information, d'abord, il y a, en régie, un service de nettoyage qui est affecté à Juan-les-Pins, comme dans toute la Ville. Ensuite, il y a l'entreprise Pizzorno qui vient apporter un plus pendant la période estivale et qui assume donc toute une partie de Juan-les-Pins, mais plus particulièrement pendant la période estivale. C'est toute l'année, mais plus particulièrement pendant la période estivale. Enfin, il y a le renfort saisonnier, que l'on vient d'évoquer et qui, lui, vient aider les services en régie, associé à la brigade d'intervention rapide qui intervient plus.

Simplement un chiffre : le coût du nettoyage de Juan-les-Pins, c'est 25 % du coût total du nettoyage de la Ville d'Antibes. L'importance des voiries de Juan-les-Pins, c'est 10 % de l'ensemble des voiries de la Ville. Cela veut dire que l'on met 2,5 fois plus de moyens sur Juan-les-Pins que sur le reste de la Ville. On peut toujours constater qu'il y a une canette de bière à tel endroit ou que les choses ne sont pas parfaites dans toutes les rues de Juan, mais je vous demande de considérer quand même que la saisonnalité sur Juan-les-Pins, c'est là qu'elle est la plus forte. C'est pour cela qu'il faut que nous ayons un système pérenne de nettoyage toute l'année, bien sûr, mais que nous ayons en plus de ce système pérenne, des apports saisonniers qui, quelquefois, n'arrivent pas à résoudre le problème du ramassage des ordures ménagères.

Quand vous avez trois ramassages par jour ici, dans des villes comme Strasbourg ou Lille, vous avez trois ramassages par semaine ; par semaine. Là, il y en a trois par jour. Eh bien, effectivement, il peut se trouver qu'avec les incivilités, dont on a augmenté les sanctions – on était d'accord tous les deux sur ce sujet –, on a augmenté les sanctions sur les dépôts sauvages et on a fait plusieurs opérations coup de poing pendant cet été pour que les dépôts sauvages soient sanctionnés dans le cadre de la convention pénale que l'on a mise en place avec le Procureur.

Je veux bien que tout ne soit pas parfait, qu'il faille contrôler l'entreprise privée, qu'il faille embaucher, ou ne pas embaucher, parce que j'ai cru comprendre que, finalement, pour que ce soit plus propre, vous souhaitez que l'on embauche moins de personnes.

Ne dites plus que c'est la CASA qui nettoie Juan-les-Pins, ce n'est pas vrai. Le nettoyage de la Ville d'Antibes, c'est la Ville d'Antibes. La Communauté d'Agglomération, c'est le ramassage des ordures ménagères. Cela va venir, cela ne fait que deux ans et demi que vous êtes là.

**M. TIVOLI** : Bientôt trois !

**M. LEONETTI** : Bientôt trois. Cette explication étant donnée, on passe à la possibilité de nettoyage de Juan-les-Pins, d'adaptation des moyens pour la période estivale et du recrutement supplémentaire qui vient aider à la fois l'entreprise privée et le service en régie, avec la brigade d'intervention rapide. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre ou cinq ? Cinq.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS ; M. LO FARO).

#### **00-8 – PERSONNEL MUNICIPAL – ANNÉE 2017 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS POUR LES PÉRIODES DE SURCROIT D'ACTIVITÉ ET D'AFFLUENCE TOURISTIQUE**

**M. LEONETTI** : Donc, c'est une délibération habituelle et ce n'est pas uniquement - bien sûr, vous l'avez compris - pour le problème du nettoyage.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-9 – PERSONNEL MUNICIPAL – ANNÉE 2017 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES**

**M. LEONETTI** : Vous comprenez bien que là aussi, on ne garde pas, dans le personnel, des personnes toute l'année et que, dans les périodes scolaires, en particulier pendant ce que l'on appelle « les grandes vacances », on recrute du personnel pour pouvoir faire le gardiennage des enfants et des adolescents. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-10 – PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

**M. LEONETTI** : Je dois dire que cet agent est en place et que, de temps en temps, les délibérations laissent penser que l'on recrute quelqu'un en plus. Il est en place et on valide ce recrutement. C'est simplement une modification de son contrat qui se stabilise.

Pas d'intervention ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-11 – DGA AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ – CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES (150 000 à 400 000 habitants)**

**M. LEONETTI** : Nous avons « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique » et le « Front de Gauche ». Madame MURATORE.



**Mme MURATORE** : Merci. Pourquoi un DGA supplémentaire ? Il y en aura donc cinq à la Ville. Pourquoi pas, mais il serait nécessaire de connaître la nouvelle organisation de ce service. Quels services municipaux seront sous sa responsabilité ? Quels liens avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ?

Dans la délibération, il est dit : « *définition d'une nouvelle organisation administrative entre la Ville et le CCAS* ». Logiquement, dans un premier temps, on définit cette organisation qui devrait permettre de répondre mieux aux attentes des usagers et, ensuite, on procède à la création des postes nécessaires pour son fonctionnement.

Là, on recrute, on cite bien des missions, on suppose qu'il disposera d'une équipe pour assurer ces missions. Quels emplois seront impactés par ce recrutement ? Merci.

**M. LEONETTI** : Madame MURATORE. Madame DUMAS, pardon. Oh ce n'est pas vexant !

**Mme DUMAS** : Je n'ai rien dit, je n'ai rien dit !

**M. LEONETTI** : C'est vexant pour moi qui fais un lapsus.

**Mme DUMAS** : Tant que vous ne me dites pas que je suis socialiste, ça va !

Simplement, dans la délibération, moi, je suis plutôt satisfaite qu'il y ait la création d'un poste pour coordonner l'action sociale municipale, parce que, sans aucun doute, il y en a besoin. Ce n'est pas forcément un manque, mais malheureusement, le lien social, il y en a de plus en plus besoin. Simplement, il y a une référence à « 150 000 à 400 000 habitants ». Est-ce donc un travail pour la Ville ou pour la CASA ? Parce que le nombre d'habitants cité me paraît plus correspondre à la CASA qu'à la Ville d'Antibes.

**M. LEONETTI** : Les villes touristiques sont surclassées, donc la Ville d'Antibes est une ville surclassée. Elle est donc comprise entre 150 000 et 400 000 habitants, et elle tient compte de cette attractivité touristique. C'est cela le problème.

Ensuite, pour répondre à Madame MURATORE, en fait, on a fait des choses, comme vous le dites, c'est-à-dire que si vous regardez le CCAS tel qu'il était, je ne sais pas, moi, il y a 10 ans, il ne prenait pas en charge la grande précarité et il prenait pas en charge le handicap. C'étaient des délégations qui étaient gérées à l'intérieur de la Ville. De plus en plus, parce qu'il y a une compétence particulière dans le CCAS et une unité particulière dans la précarité, les relations avec les associations qui œuvrent dans le domaine humanitaire, etc., on a « chargé » les fonctions du CCAS. C'est au point que d'autres villes ont fait d'autres choix. D'autres villes ont fait un CCAS comme il était à l'origine, uniquement pour l'animation des personnes âgées et quelques prestations, et tout le reste est devenu quelque chose qui est une prestation sociale d'un organisme social à l'intérieur de la Ville.

Nous, nous avons pensé que, dans l'organisation, il valait mieux garder cette unité du CCAS, mais lui donner à sa tête, compte tenu des nouvelles missions qu'on lui conférait régulièrement – je ne cite que le handicap, la prise en charge des personnes en grande précarité et des SDF sur la Ville, et de l'accueil de nuit – on s'est dit que, finalement, il valait mieux mettre un DGA pour conforter ce positionnement. Voilà pourquoi il y a cette délibération.

C'est une délibération de reconnaissance de la mission sociale à l'intérieur de la Ville d'Antibes, en cohérence avec ce qui existe au Centre Communal d'Action Sociale.

On passe au vote. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **00-12 – PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS – FUTURS LOTS N° 31 ET N° 32 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – DÉCLARATION DE PROCÉDURE INFRUCTUEUSE**

**M. LEONETTI** : C'est un constat. Ce constat doit nous éveiller quand même sur quelques petits éléments. J'entends souvent ici dire qu'il y a des mines d'or sur le sable. Quand même, si personne ne postule sur deux plages à Juan-les-Pins, cela veut peut-être dire que leur rentabilité n'est peut-être pas toujours extrêmement productive. C'est donc une déclaration de procédure infructueuse, c'est ce que je vous demande.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

## **00-13 – PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE L'ÉTAT À LA COMMUNE D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS – APPROBATION – MODIFICATION DU NOMBRE DE LOTS ANNUELS ET DU NOMBRE DE LOTS SAISONNIERS SUR LE SECTEUR LUTETIA**

**M. LEONETTI** : En fait, ces deux lots sont des lots annuels. On s'est dit que, peut-être, s'ils avaient été saisonniers, ils auraient eu un candidat. C'est la raison pour laquelle on demande à l'État de transformer ces lots annuels. Je rappelle que ce n'était pas une lubie de la Ville d'Antibes de faire des lots annuels et des lots saisonniers. C'était en concertation avec le syndicat des plagistes que l'on avait dit combien il fallait de lots annuels, combien il fallait de lots saisonniers. Il se trouve que deux lots annuels ne sont pas pourvus, on vous propose donc de les passer en saisonniers.

« La Gauche Unie, Solidaire et Écologique ».

**Mme MURATORE** : Les deux délibérations qui arrivent sont liées.

**M. LEONETTI** : Oui, elles sont liées. Est-ce que vous voulez intervenir sur toutes ces délibérations ?

**Mme MURATORE** : Sur les deux, oui.

**M. LEONETTI** : Allez-y.

**Mme MURATORE** : Ce que vous venez de dire, effectivement, c'est ce que l'on avait un petit peu entendu, c'est qu'il y aurait des difficultés, compte tenu du coût de ces installations annuelles, qui pouvaient poser problème. Là, on demande à l'État de modifier sa concession compte tenu de ce que vous proposez comme modification.

Nous rappelons quand même que nous nous étions opposés à deux types de plages :

- des plages « classiques », ouvertes une moitié de l'année, dont les installations seraient démontées chaque année en fin de saison. Ces établissements temporaires ne nous posent pas de problème ;
- des plages plus grandes, dont les bâtiments se trouvent au niveau de la promenade, qui ne fermentaient qu'un mois au maximum par an, et dont les installations ne seront pas démontées.

Nous nous sommes opposés à la création de ces deux catégories d'établissements, inégales entre elles, ainsi qu'à l'existence d'établissements annuels sur le domaine public maritime.

Le nouveau projet améliore le projet initial, puisqu'il n'y aura plus que deux plages annuelles non démontées, mais il reste quand même votre choix de deux types d'établissements que nous contestons. Merci.

**M. LEONETTI** : Pas d'autre intervention ? Je voudrais simplement rappeler qu'il y avait 21 plages et, dans le projet que l'on a présenté, il y en a 12. Sur ces plages, 8 étaient saisonnières et 4 étaient annuelles.

Aujourd'hui, il ne va y en avoir plus que 2 annuelles. Il y a un moment où l'on peut atteindre 0, mais je crois que tout le monde est conscient que c'est une activité économique. Tout le monde est conscient que cela crée de l'emploi. Tout le monde est conscient qu'il y a même un besoin, à l'intérieur de cet espace, d'avoir une activité qui à la fois participe à la sécurité et, en même temps, participe à l'animation touristique.

Bien entendu, l'alternative que nous avons est double. Premier choix : on relance en saisonnier. L'État est d'accord, puisque chaque fois que c'est plus précaire et moins pérenne sur le domaine public, il est d'accord. Deuxième solution : on le passe en régie. On peut faire une plage en régie, sauf que pour faire une plage en régie, franchement, la Ville d'Antibes n'a pas l'intention de faire une plage en régie toute l'année. Donc, si ces deux lots étaient infructueux à nouveau, à ce moment-là, je vous proposerais effectivement des lots en régie.

Aujourd'hui, je ne vais pas substituer à une plage ouverte à l'année, une activité municipale ouverte à l'année. C'est donc la démarche que l'on a utilisée, mais rappelez-vous quand même ces chiffres : de 21 plages non démontées, on passe à 12, et de 12 non démontées, on passe à 2.

Donc, ceux qui disent qu'ils veulent avoir un littoral nettoyé de tout bâtiment pendant les périodes hivernales auront deux bâtiments de restauration de plage sur l'ensemble du projet. On peut s'en réjouir. On peut aussi se dire que cette baisse de l'activité économique est aussi une baisse d'emploi et peut-être que, dans la période dans laquelle on est, il faut essayer de préserver aussi l'emploi, surtout l'emploi marchand, parce qu'il est aussi créateur de richesses. Voilà l'explication.

Donc, si vous le voulez bien et compte tenu de ces explications, on va passer au vote de la délibération 13. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-14 – PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS – LOTS N° 31 ET 32 – RELANCE D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR CES 2 LOTS**

**M. LEONETTI** : Pour la délibération 14, c'est pareil.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-15 – PLAGES NATURELLES – DSP BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE – PLAGE SALIS – KIOSQUE N° 2 – ABROGATION DÉLIBÉRATION 10.07.2015 – CESSION PARTS SOCIALES DE SARL « LE JULIAN » – AVENANT N° 2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : La délibération 15 est une délégation de service public. C'est une abrogation de la délibération avec cession de parts sociales, comme cela se fait classiquement après vérification et avertissement du cédant et du cédé. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

**Mme MURATORE** : On ne participe pas au vote.

**M. LEONETTI** : Qui ne participe pas ? Mme MURATORE, M.AUBRY et Mme DUMAS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **00-16 – EPI DU MADE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D’OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : On a mené ces travaux en même temps, en concertation avec la Ville de Vallauris, puisque l’on est sur une zone entre Golfe-Juan et Juan-les-Pins. Il y a une part financière de Vallauris qui a été prévue et je vous demande donc l’autorisation de signer cette convention.

Personne n’est contre ? Pas d’abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l’unanimité.

## **00-17 – PORT VAUBAN – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ACQUISITION DE PLACES DE STATIONNEMENT PAR LA VILLE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ARTÉMIS VAUBAN 21 – APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Ce sont les places pour le personnel municipal.

Il y a 170 places qui sont prévues à tarif réduit.

Personne n’est contre ? Pas d’abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l’unanimité.

## **00-18 – CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE ZONES D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS – APPROBATION**

**M. LEONETTI** : La loi dit qu’aujourd’hui, il y a des zones d’activités économiques qui sont transférées à l’intercommunalité. Sur le fond, on peut penser que c’est plutôt une bonne idée pour la raison que les perceptions des redevances de l’activité économique sont désormais toutes reversées à la Communauté d’agglomération. Il est donc assez anormal d’envisager qu’une ville entretienne une zone d’activité économique, ou la crée, et qu’ensuite, elle ne perçoive rien du fruit de ces investissements. C’est la raison pour laquelle le législateur a proposé que l’on définisse des zones d’activités économiques.

Les zones d’activités économiques, malheureusement, dans la loi, ne sont pas parfaitement définies. Il nous reste donc, à nous, à les définir. Il nous reste non seulement à les définir, mais à en cerner le périmètre. Je prends un exemple que vous allez tous comprendre et que vous connaissez : la zone des Trois Moulins. Nous avons défini ensemble – je crois, à l’unanimité – que la zone des Trois Moulins devait être aménagée et que, dans cet aménagement, une bande qui était proche de l’autoroute était destinée à du tertiaire, donc à de l’activité économique de type sophilopolitain, puis que, derrière, il y avait la création d’habitats en lien avec l’activité qui se déroule sur Sophia-Antipolis. L’habitat, c’est plutôt la Ville et, l’activité économique, c’est plutôt la CASA.

Donc, aujourd’hui, lorsque l’on vous parle de la zone des Trois Moulins, le périmètre n’a pas été défini et il mérite d’être défini. Ce sera fait ultérieurement dans une délibération communautaire pour dire quelle est la part qui va être destinée à de l’activité économique et quelle est la part qui va être destinée à de l’habitat. Quelques endroits sont relativement faciles à définir, en particulier sur Sophia-Antipolis. Il y a des endroits où il n’y a pratiquement pas d’habitats, ou bien où l’habitat est peu dominant et c’est l’activité économique qui est dominante. Quelquefois, par contre, c’est un peu plus complexe, parce que lorsque vous vous trouvez dans un mélange où vous avez de l’habitat et de l’activité économique, c’est plus difficile à définir.

C'est la raison pour laquelle, sans définir le périmètre précis qui sera effectivement soumis à l'approbation des instances, nous avons voulu donner deux zones. Il y a une zone qui est évidente : c'est la zone d'activité commerciale du nord d'Antibes. Il y a une grande marque internationale, française, il y a une marque de sport et des marques d'ameublement. Évidemment, on voit bien que tout cela, c'est de l'activité économique.

Cette activité économique, si elle doit se développer, elle se développera, et il est logique que ce soit une prise en charge de la Communauté d'agglomération, y compris sur les aménagements de voirie.

La deuxième zone est la zone des Trois Moulins que j'ai évoquée, pas dans sa totalité, mais dans une partie qui a été définie. Comme la loi prévoit que c'est aussi bien la gestion des activités telles qu'elles sont aujourd'hui que celles à créer, l'une est en activité évidente et l'autre est à créer.

Il est possible que, dans la suite de cette délibération, on ait d'autres délibérations qui aillent dans ce sens. Aujourd'hui, je pense qu'il vaut mieux rester sur ce qui apparaît comme une évidence et travailler un peu plus ce qui ne l'est pas. Si vous regardez, est-ce qu'une zone internationale touristique est une zone d'activités économiques ? Si l'on dit cela, cela veut dire que tout le cœur d'Antibes et tout le cœur de Juan-les-Pins sont sous la responsabilité de l'Agglomération. Pourtant, quand vous regardez une zone d'activités économiques, de temps en temps en France, les zones d'activités économiques, ce sont les zones où il y a l'hôtellerie qui reçoit l'activité touristique.

Je vous propose donc que l'on aille prudemment sur les lois floues et que l'on attende la jurisprudence ou bien que les lois se précisent. Ces deux éléments-là me paraissent évidents. Ils me paraissent évidents dans l'intérêt de la Ville d'Antibes et ils me paraissent évidents, aussi, dans l'intérêt de la Communauté d'agglomération et, pour tout dire, dans le cadre de l'intérêt général pour le développement de ces deux zones d'activités économiques.

Ces explications étant données, j'ai des interventions de « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique » et du « Front de Gauche ». Madame MURATORE.

**Mme MURATORE** : C'est juste une précision. Donc, au Conseil communautaire du 24 octobre, il a été décidé de transférer la compétence à la CASA, en fait, pour faire court, sur les zones de la Commune qui étaient déjà définies d'intérêt communautaire. On les reprenait et elles changent de nom en devenant des zones d'activités communautaires. Un travail - c'est ce que vous venez de dire - va être fait de façon plus fine. Ce que nous souhaiterions, c'est que la Commission Économie locale soit associée à ce travail. Merci.

**M. LEONETTI** : Pas de souci. En plus, franchement, ce n'est pas trop difficile de définir où il y a de l'activité commerciale pratiquement pure, au nord d'Antibes. À mon avis, ce n'est pas trop compliqué sur le projet REICHEN, qui a été validé par les services de l'État, de dire où, dans les Trois Moulins, se trouveront les zones d'activités économiques et où se trouveront les zones dans lesquelles il y aura de l'habitat.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Mon intervention concernera les trois délibérations qui concernent en fait les transferts de compétences à la CASA. Même si vous prenez des précautions sur les zones d'activités économiques, le fondement est le même et, comme je suis dans l'opposition, je ne me sens pas obligée d'appliquer une loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) que je ne soutiens pas. Donc, je ne suis pas d'accord.

**M. LEONETTI** : Loi que je n'ai pas votée, au passage.

**Mme DUMAS** : Je sais et c'est bien. C'est bien.

**M. LEONETTI** : Vous savez, il y a un certain nombre de règles dans cette République. C'est qu'il y a des lois qui arrivent...

**Mme DUMAS** : Laissez-moi la joie d'être encore dans l'opposition !

**M. LEONETTI** : Moi, je n'ai pas le choix de ne pas appliquer la loi.

**Mme DUMAS** : Chacun sa position.

**M. LEONETTI** : C'est la grandeur et la difficulté de l'exécutif.

**Mme DUMAS** : Exactement, mais cependant, c'est aussi la richesse des communes d'avoir des exécutifs locaux dans la proximité et proches des citoyens. Donc, moi, je ne voterai pas ces trois délibérations qui sont des applications de la loi NOTRe et qui sont de l'éloignement des lieux décisionnels.

Je ne souhaite pas que les communes soient à la fois démantelées de leurs compétences et de leurs finances.

**M. LEONETTI** : Alors, je ne vais pas prendre la défense du Gouvernement. Non.

**Mme DUMAS** : J'enregistre.

**M. LEONETTI** : Oui, enregistrez si vous voulez ! Avec lucidité, je pense qu'il y a des moments où il y a de la cohérence. Si l'on vote l'idée que ce qu'était la taxe professionnelle devient la taxe économique et que cette contribution économique va à un établissement public de collectivité territoriale, il n'est pas totalement anormal qu'elle se mette à payer la voirie nécessaire pour avoir cette activité économique. C'est simplement cela.

Après, les lois floues entraînent des jurisprudences lourdes. C'est la raison pour laquelle, avec beaucoup de prudences, il y a deux zones qui paraissent évidentes. On les met, et puis on va attendre un tout petit peu que les choses s'éclaircissent, avec peut-être avec des lois que nous nous mettrons à voter. Pas vous, vous ne les votez jamais, vous. C'est facile, c'est plus facile. Comme cela, vous pouvez continuer à dire que vous ne les appliquez pas.

Les miennes, vous les votez, par exemple, au passage. Il n'y en a qu'une... *rire*

**Mme DUMAS** : *Intervention hors micro inaudible.*

**M. LEONETTI** : Non, il y en a plusieurs : le lundi de Pentecôte non férié et redevenu férié, vous l'aviez votée aussi, celle-là. Et la solidarité européenne, vous l'avez votée aussi. Vous ne vous rappelez pas, mais de temps en temps... Cela vous a échappé. Bon !

Toujours est-il que voilà l'objet de la délibération. Je n'ai pas bien compris pourquoi vous dites que vous ne voterez pas les autres qui concernent l'accueil des gens du voyage. Ce n'est pas de l'économie !?

**Mme DUMAS** : *Intervention hors micro inaudible.*

**M. LEONETTI** : Vous ne les voterez pas non plus, OK.

Donc, pour celle-là, qui vote contre ? Un. Qui s'abstient ? La libération est adoptée.

Adoptée à la majorité par 48 voix POUR sur 49 (1 contre : Mme DUMAS).

**00-19 – COMPÉTENCE « ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » – AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D’ACCUEIL – TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS – APPROBATION**

**00-20 – COMPÉTENCE « ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » – AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D’ACCUEIL – CONVENTION DE MANDAT DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : C’est la compétence « accueil des gens du voyage » qui est transférée aux agglomérations.

Pour dire les choses encore très simples, la Ville d’Antibes a une aire d’accueil des Gens du voyage et je n’en porte pas le mérite. Lorsque j’étais conseiller municipal, mon prédécesseur les a mises en place donc elles datent de l’époque de Pierre MERLI.

Il y a une deuxième zone qui s’est mise en place à Vallauris. Cette deuxième zone était partagée par la commune de Vallauris et la commune de Mougins. La commune de Vallauris a souhaité, considérant que c’est désormais une responsabilité de l’Agglomération, faire en sorte que son aire d’accueil des Gens du voyage ne soit définie que sur Vallauris avec deux arguments : premièrement, elle souhaitait une amélioration de la gestion et, deuxième point, elle considérait aussi qu’avec 40 places, il y en avait assez, or le projet des deux villes comportait 80 places. Donc, voilà la situation d’aujourd’hui.

Transfert de compétence. Dans ce transfert de compétence à l’Agglomération, cela veut dire que l’on n’a pas trop le choix. Si je ne le faisais pas, le Préfet le transférerait. On n’a pas le choix de dire que l’on ne transfère pas la compétence. Maintenant, quand on transfère la compétence et, compte tenu du fait que l’Agglomération va avoir deux aires d’accueil, elle fait une délégation et, pendant une période, elle continue à travailler dans les mêmes conditions, avec une substitution financière de la CASA par rapport à la Ville d’Antibes.

Voilà les deux délibérations :

- l’une sur la compétence, l’aménagement, l’entretien et le transfert à la Communauté d’agglomération. On n’a pas le choix, c’est la loi ;
- l’autre sur la compétence « accueil des Gens du voyage, aménagement et entretien », convention de mandat de gestion. Cela veut dire qu’à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, c’est encore la Ville qui va gérer son aire d’accueil, mais c’est la Communauté d’agglomération qui va payer jusqu’à ce que les choses soient en place sur les deux aires d’accueil et que l’on puisse, à ce moment-là, transférer non pas de droit – ce qui est fait aujourd’hui –, mais de fait, la compétence à la Communauté d’agglomération.

Pour le « Front de Gauche », l’intervention est faite. On a le « Rassemblement Bleu Marine » sur la 00-20. Monsieur TIVOLI.

**M. TIVOLI** : Monsieur le Maire, chers collègues, pour se soumettre à une loi inique, la Ville exerce une compétence d’accueil des Gens du voyage dans le lieu situé à La Palmosa, 212, chemin de Saint-Michel, qu’elle a construit et qu’elle entretient depuis 1994.

Après avoir délogé un ancien camping de La Brague, (40 emplacements, prises d’eau et électricité, blocs sanitaires, maison de gardien rémunéré par la Commune, possibilité de séjourner 2 mois 2 fois par an, scolarisation des enfants dans les écoles maternelles d’Antibes, toujours aux frais du contribuable antibois), on voit mal comment conjuguer une scolarisation normale avec une présence de 4 mois par an, mais passons.

Passons aussi sur la petite et grande délinquance liée à ce type de lieu. Les routiers feront le plein deux fois. Vous avez donc remplacé un camping accueillant des touristes concourant à l'économie de la Commune pour une aire payée par la Commune et concourant à enrichir les nomades. Jusqu'ici, « *tout est normal* » nous direz-vous, car la loi nous y contraint. Mais, ce qui devient aberrant, c'est de passer une convention avec la CASA pour mettre à disposition l'aire que continuent à payer les Antibois pour se soumettre aux nouvelles obligations de la loi NOTRe que l'on pourrait renommer « la loi Notre millefeuille territorial », tant nous sommes les seuls au monde à posséder un millefeuille aussi gras et aussi immangeable. Rappelons-le, depuis sa création, ce millefeuille a engendré l'embauche de 1,2 million de fonctionnaires territoriaux sans aucune amélioration des services rendus aux usagers des services.

Bien au contraire, par la Commune, il eut été préférable de retransformer ce terrain en camping afin de compenser un peu ceux qui furent détruits par les inondations et de réclamer de la CASA qu'elle assume cette tâche inouïe dans un lieu qui lui soit propre et à ses frais. Voilà pourquoi les élus « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » voteront contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Deux ou trois petits rappels, mais cela va venir, Monsieur TIVOLI. Vous verrez qu'un jour, vous serez opérationnels. Les aires d'accueil des Gens du voyage sont principalement payées par l'État et l'aménagement, comme l'entretien, est essentiellement payé par l'État.

Le deuxième point, c'est que je ne comprends pas les contradictions, mais il y en a quelquefois dans les partis. Vous dites qu'il y a eu 1,2 million de fonctionnaires – ce qui me paraît légèrement abusif – et j'ai cru comprendre que le leader de votre parti dit que supprimer 500 000 fonctionnaires serait terrible. Donc, est-ce qu'il y en a trop ou pas assez ? Il faudrait quand même que, à un moment donné, votre parti puisse dire s'il y en a trop. S'il y en a 1,2 million de trop, en supprimer 500 000 paraît quelque chose d'extrêmement léger. Au contraire, si en supprimer 500 000, comme le dit votre leader, va déstabiliser complètement la France, alors à ce moment-là, on a bien fait d'en créer 1,2 million. Il y a un moment où il faut être un petit peu logique. Vous ne suivez pas bien, mais vous allez comprendre à terme.

Sur le dernier point, bien entendu, ce n'est pas à la charge des contribuables antibois, puisque le transfert de mandat de gestion se fait avec une compensation financière. Quand vous faites un transfert de mandat de gestion, que vous avez une compétence et que vous la transférez en mandat de gestion, pour des commodités pendant une période, c'est toujours celui qui a la charge de la gestion qui paie, mais il le fait gérer à la place. Au fond, c'est une délégation de service public de la CASA à la Ville d'Antibes, mais bien entendu, c'est la Communauté d'agglomération qui va payer. Donc, vous devriez vous réjouir de dire : « *Enfin, les Antibois ne paieront plus un sou pour l'accueil des Gens du voyage* ».

Puisque votre unique question était de dire que si c'étaient les Antibois qui payaient, c'était de l'argent public, mais ce ne sont pas les Antibois qui payent. Je rectifie donc simplement quelques erreurs. Je ne conteste pas votre positionnement politique, qui a quelquefois ces incohérences, mais je signale simplement que ce que vous dites n'est pas vrai.

Je signale au passage qu'une loi passée lorsque la droite et le centre étaient au pouvoir, a dit que lorsque les gens du voyage séjournent dans une ville qui a mis en place une aire d'accueil des Gens du voyage, il n'y a pas besoin de faire une réquisition devant les tribunaux, et que l'on évacue les gens du voyage sous simple réquisition des forces de l'ordre. C'est la raison pour laquelle – les squats existent par ailleurs, les situations difficiles existent par ailleurs – les Gens du voyage ne stationnent pas plus de 48 heures sur la commune d'Antibes-Juan-les-Pins, parce qu'elle est l'une des rares à posséder une aire d'accueil des Gens du voyage et qu'elle n'a pas besoin d'avoir recours aux tribunaux pour les faire évacuer. C'est peut-être un élément qui, dans votre état d'esprit, pourrait être considéré comme positif.

On passe au vote.

Pour la délibération 00-19, qui est contre ? Une. C'est la délibération sur le transfert de la Ville à la CASA. Donc, 00-19. Qui est contre ? Madame DUMAS. Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité par 48 voix POUR sur 49 (1 CONTRE : Mme DUMAS).



**M. LEONETTI** : Pour la délibération 00-20, accueil des gens du voyage, mandat de gestion, la Ville d'Antibes continue à gérer, la CASA paie, pendant une durée de quelques mois, le temps de transférer la gestion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq ? Oui ou non ? Abstention ? Je recommence. Pour la 00-20. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

#### MONSIEUR ÉRIC PAUGET

#### **01-1 – CAF – ACCÈS À L'ESPACE SÉCURISÉ « MON COMPTE PARTENAIRE » ET LA « CONSULTATION DU DOSSIER ALLOCATAIRE PAR LE PARTENAIRE » (CDAP) – CONVENTION AVEC LA CAF – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Il s'agit d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales afin d'avoir un meilleur accès à l'espace sécurisé pour accéder aux données des familles qui s'inscrivent sur les différents dispositifs de la Ville. Il n'y a pas d'intervention supplémentaire.

**M. LEONETTI** : Pas d'intervention ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

#### **01-2 – SPORTS – SALLE MUNICIPALE CHANTARELLA, AVENUE DU CHÂTAIGNIER – REMPLACEMENT DU SOL SOUPLE – CONVENTION VALANT OFFRE DE CONCOURS AVEC L'OAJLP TENNIS DE TABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Il s'agit d'accepter un fonds de concours de la part de l'OAJLP (Olympique d'Antibes Juan-les-Pins) Tennis de table pour faire un certain nombre de travaux au sein de la salle Chantarella.

**M. LEONETTI** : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

#### **01-3 – PORT VAUBAN – SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PORT VAUBAN – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES – EXERCICE 2015 – APPROBATION**

#### **01-4 – PORT VAUBAN – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2015 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

*Les délibérations 01-3 et 01-4 sont présentées conjointement.*

**M. PAUGET** : Pour les délibérations 01-3 et 01-4, il s'agit du rapport de gestion de l'année 2015 de la SAEM du Port Vauban.

Pour synthétiser les éléments importants de l'année 2015, tout d'abord, c'est l'année où il y a eu un changement de direction au sein du fonctionnement de la SAEM. C'est l'année où l'on a mis en place une nouvelle présentation des comptes, notamment des comptes amodiataires qui apparaissaient précédemment dans les annexes et qui apparaissent maintenant dans le bilan de la SAEM.

C'est l'année où le chiffre d'affaires a été légèrement en hausse suite à une meilleure gestion du plan d'eau et une année qui a vu aussi de très gros travaux, notamment la rénovation du môle nord et le début des travaux de la grande digue, au large, d'où la baisse de la provision pour gros entretiens. Enfin, c'est l'année où l'on voit les recettes de parking se stabiliser, comme on l'avait prévu depuis déjà la mise en service du parking QPark. Voilà pour une synthèse des éléments de l'année 2015.

**M. LEONETTI** : Sur ce rapport dont vous avez eu connaissance, j'ai une intervention de « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique » et du « Front de Gauche ».

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE** : Merci. C'est un peu surréaliste d'analyser le rapport 2015 fin 2016, surtout alors que vous avez décidé la dissolution de la SAEM.

Domage que la SAEM soit dissoute car nous avons maintenant un rapport d'activités et un rapport des mandataires qui donnent toutes les informations précises et détaillées.

Les rapports de l'année 2016 seront beaucoup plus importants et le bilan de clôture encore plus. Donc nous demandons à être informés au fur et à mesure de la clôture de la SAEM.

Juste quelques questions qui ont déjà été posées samedi dernier, mais pour lesquelles on n'a pas eu de réponse.

À la clôture de la SAEM, les sommes en provision reviendront-elles à la Ville, comme c'est écrit dans le rapport, ou seront-elles déduites des 12 millions d'euros de droit d'entrée, comme dit en CCSP (Commission Consultative des Services Publics Locaux) ? Le bilan de la SAEM affiche des disponibilités, le devenir de ces sommes sera aussi à regarder.

En ce qui concerne l'International Yacht Club d'Antibes, il affiche toujours un résultat égal à zéro pour un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros et plus de 13 millions d'euros de dettes. Là encore, le bilan de clôture sera très intéressant.

Qui va payer les frais de clôture anticipée évalués autour de 2 millions d'euros ? La Ville ou le nouveau délégataire ? Là encore, il nous a été donné des informations contradictoires.

Pour la SAPA (Société d'Aménagement du Port d'Antibes), toujours aussi peu d'activités. Il est à noter que, cette année, elle affiche un résultat bénéficiaire de plus de 2 000 euros, alors que les autres années, ce résultat était déficitaire. Pourquoi ne pas avoir dissous la SAPA au 31 décembre 2016 ? Si c'est pour les postes d'amarrage, il était possible de prévoir, comme pour les amodiataires, une clause les autorisant à les garder jusqu'à fin 2021. Cette société n'ayant pas d'activité, il nous semble que cela simplifierait quand même la gestion totale de ce port. Merci.

**M. LEONETTI** : Le « Front de Gauche », Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Tout d'abord, je tenais à remercier Monsieur PAUGET pour l'organisation de la réunion d'information qui nous permet de lire plus facilement le rapport d'activité.

**M. LEONETTI** : Bravo ! L'intervention est terminée.

*Réactions dans la salle. Rires.*

**Mme DUMAS** : Non, laissez-moi quand même être un peu déplaisante. Je ne vais pas rester sur une note uniquement positive.

**M. LEONETTI** : C'est Noël, laissez-moi des espérances !

**Mme DUMAS** : Je serai cependant très rapide, puisqu'en effet, ce rapport paraît un peu superflu un an après, et après ce que l'on s'est dit samedi sur le port.

Simplement, j'aurai deux remarques à faire, la première sur la nécessité d'avoir une totale transparence sur la fin d'activité de la SAEM, de l'utilisation de l'argent et du respect du personnel bien sûr, et la deuxième au sujet du contentieux fiscal de 3,5 millions d'euros qui date d'une époque où la gestion de la SAEM était peut-être un peu moins rigoureuse.

Il va falloir quand même nous expliquer très clairement pourquoi la SAEM risque un redressement de 3,5 millions d'euros sur des propriétaires de bateau qui sont champions de l'évasion fiscale. Il serait essentiel, quand même, de se pencher sérieusement sur l'éthique fiscale des sociétés qui possèdent ces immenses bateaux, qui n'ont malheureusement pas toujours vocation à naviguer.

**M. LEONETTI** : Si vous voulez de l'éthique fiscale mondiale, on ne la résoudra pas avec une délibération en Conseil municipal d'Antibes-Juan-les-Pins. Je passe la parole à Monsieur le Premier Adjoint.

**M. PAUGET** : Effectivement, on présente le rapport de gestion de l'année 2015 comme on le fait chaque année à peu près à cette période de l'année. L'année prochaine, il y aura bien sûr un rapport de gestion sur l'année 2016.

**M. LEONETTI** : Eh oui !

**M. PAUGET** : Je vous sais gré de rappeler que je vous ai reçus la semaine dernière pour une réunion d'information pour justement avoir la lecture complète de ces chiffres et de cette année de gestion.

Concernant le sujet dont on a aussi discuté et qui allait être, pour l'année prochaine, la dissolution de l'activité de la SAEM, il est bien entendu qu'avec la nouvelle DSP, la SAEM n'aura plus d'activité portuaire. Il y aura donc une phase de dissolution qui prendra un certain temps. On nommera un liquidateur, chaque élément de l'actif et du passif sera évalué et il y aura ce que l'on appelle « un bilan de clôture ». Bien sûr, vous y serez associés et vous aurez l'information de ce bilan de clôture, parce qu'au moment où ce bilan de clôture se fera, nous rendrons compte au Conseil municipal de cette fin d'activité de la SAEM.

Donc, de ce côté-là, il n'y a pas de crainte à avoir. Madame MURATORE, comme Madame DUMAS, comme pour l'opposition et le Front National, je continuerai à vous recevoir pour vous expliquer et vous donner les informations.

Sur le contentieux fiscal – on en a aussi débattu –, c'est un contentieux fiscal qui date de 2012, qui se rapporte aux années 2009 à 2011 et qui concerne un point de droit qui n'est pas tranché aujourd'hui. Il s'agit de savoir si les sommes perçues au titre de l'utilisation des places de bateau sont considérées comme un revenu locatif ou comme une indemnisation d'utilisation de l'anneau. Je vous l'ai dit, cela va être un contentieux qui va être long, qui est défendu par notre avocat. Il y en a pour plusieurs années et on verra, au bout du compte, ce qu'il en sort.

En tout cas, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, il ne vous a pas échappé qu'on a prévu un certain nombre de sommes versées par le délégataire et qui sont prévues pour faire face à la sortie de la SAEM.

Concernant le contentieux fiscal, je vous rappelle aussi qu'en 2015, puisque ce sont essentiellement des propriétaires de grandes places sur ce que l'on appelle « le quai des milliardaires », donc gérées par l'IYCA, on a demandé à l'IYCA de nous assurer, si le contentieux devait nous être défavorable, qu'il s'engage à prendre en charge le remboursement de ces sommes qu'il a déjà perçues. C'est ce qui a été fait en Assemblée Générale extraordinaire et nous avons le courrier de l'IYCA qui nous couvre sur cet élément-là.

**M. LEONETTI** : Les SAEM meurent, mais elles mettent un peu de temps à le faire. Il faudra que l'on ait effectivement des rapports successifs avant la liquidation totale.

Le « Rassemblement Bleu Marine », peut-être. Madame CHEVALIER.

**Mme CHEVALIER** : Oui, tout à fait. Nous intervenons sur la 01-4.

**M. LEONETTI** : Attendez, je vais vous faire voter la 01-3, si vous le voulez bien, puisqu'il y a des interventions différentes.

Alors sur la 01-3, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Mme DUMAS).

**M. LEONETTI** : Sur la 01-4, peut-être que ce n'est pas la peine de répéter. Pour « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique », c'est la même intervention. J'ai donc l'intervention de « Rassemblement Bleu Marine ».

**Mme CHEVALIER** : Monsieur le Maire, chers collègues, « pavillon bleu », « port propre ». En entendant ces mots, on y irait presque remplir des bouteilles d'eau dans le port pour en boire à grandes gorgées. Pour un peu, on se laisserait séduire par le rapport 2015 de la SAEM Port Vauban. Or on nous trompe, et cela depuis des années.

Qu'est-ce que le label « pavillon bleu » ? Qu'est-ce que « port propre » ? Ce sont tout d'abord de juteuses subventions qui arrivent providentiellement dans les caisses du Port. Le label « pavillon bleu », quant à lui, est donné aux ports de plaisance où la protection de l'environnement et du milieu marin est censée être une priorité ou, du moins, en apparence. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejet dans le milieu naturel, à des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux, mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Les ports de plaisance « pavillon bleu » proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu.

En clair, il suffit de sensibiliser les plaisanciers et d'avoir une aire de récupération pour obtenir le label, ce qui n'est pas du tout un gage de propreté en général, car il ne suffit pas d'avoir des installations, encore faut-il qu'elles soient en parfait état de marche, d'abord, puis qu'elles soient utilisées.

Pour commencer, dans un port de cette taille, ce n'est pas une aire de récupération des huiles et des poubelles qu'il faut, mais plusieurs. Pour les bateaux de moins de 12 mètres, la station de pompage ne fonctionne plus depuis le début de l'année. Le saviez-vous ? Qu'en est-il pour les bateaux de plus de 12 mètres ? Sachant qu'il y a plus de 300 bateaux de plus de 30 mètres, quelle est la solution proposée ? Pour un bateau de 30 mètres, ce sont 2 000 à 5 000 litres d'eau consommés par jour et rejetés. Où ?

Selon les capitaines eux-mêmes, Antibes est le port de toute la Côte d'Azur, où l'on voit le moins circuler de bateaux et de camions d'assainissement spécialisés dans le nautique, au grand dam des agents portuaires qui réclament plus de fermeté.

Les registres de pompage des navires sont contrôlés dans les autres ports, mais on ne les réclame que rarement sur Antibes.

Les capitaines étrangers savent qu'à Antibes, on ne viendra pas les embêter et qu'il y règne une tolérance de bon aloi, ce qui ne les empêche pas, ensuite, de se plaindre des odeurs qui remontent, car en réalité, il y a énormément de rejets. Quoi de plus gênant, vous en conviendrez vous-même, que ces odeurs d'égout ou de carburant lorsque l'on déguste un cocktail sur le pont avec ses invités ?

À coup de com' à la télévision, le Port annonçait l'acquisition d'un navire de récupération des eaux usées alors qu'il ne s'agit pas d'un achat et que ce navire ne circule pas dans ce port. Quant au navire de récupération des macros déchets, il s'agit en réalité d'un navire qui est conçu pour récupérer les déchets en pleine mer au bord des plages et ce n'est pas du tout étudié pour l'usage quotidien dans un port.

Figurez-vous que les déchets ne se regroupent pas gentiment en plein milieu du bassin portuaire en attendant que l'on vienne les ramasser. Non, ils se fauillent entre les bateaux et la taille de ce navire ne permet pas d'aller les y chercher. Donc, utilité zéro !

Les chantiers navals ne sont en réalité pas complètement aux normes et, là, les soucis se règlent à coup de caisses de champagne. Qu'en est-il des places de stationnement sauvage à l'entrée du port ?

Le Port analyse les eaux et les sédiments deux fois par an. Croyez-vous sincèrement que ce soit suffisant pour un port de 460 000 mètres carrés ? De même, vous vous doutez bien que ce n'est pas un matin de février qu'il faut analyser l'eau, mais un après-midi de juillet, pour avoir des analyses pertinentes. Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine pour une analyse indépendante de l'eau du port d'Antibes. Pour un yacht qui utilise les installations portuaires de traitement de déchets, combien de yachts et de méga yachts déballastent en mer, à quelques milles de nos côtes, leurs milliers de cubes d'eau grise et noire, avec l'accord plus ou moins tacite des gestionnaires du port ? Combien de millions de mètres cubes d'eau sont rejetés la nuit en navigation, ou au mouillage, à proximité de nos côtes antiboises ?

Malgré votre emploi du temps chargé, Monsieur le Maire, j'aime à croire que, vous aussi, vous trouvez parfois le temps de flâner sur les quais le dimanche matin. Là, vous voyez aussi, tout comme nous, la sédimentation s'accumuler, ainsi que les macros déchets qui flottent gaiement contre les rochers ou au fond de l'eau. Je vous déconseille donc vivement de tremper, ne serait-ce qu'un petit orteil, dans l'eau du port.

Alors, voilà. L'activité de plaisance et de yachting de luxe génère plus de 10 000 emplois dans notre région, mais elle est infiniment polluante. L'activité de plaisance a une influence non négligeable sur le milieu et la qualité des eaux, tant dans les ports qu'aux alentours. On estime que plusieurs milliers de tonnes de déchets toxiques sont issus des 130 ports maritimes de pêche et de plaisance de la région PACA : les piles, les batteries, les huiles de vidange, les solvants acides, les matières plastiques, la résine, les pots de peinture, etc. Tout aussi nocives sont les pollutions qui proviennent des effluents se déversant directement dans le port.

Alors que fort heureusement, se tourne la page de la gestion de la SAEM Port Vauban, nous attendons beaucoup de la nouvelle gestion par Vauban 21 pour la protection de l'environnement maritime. La Mairie doit exiger de son nouveau délégataire pour le plus strict respect et l'application intransigeante de la convention internationale MARPOL (*Marine Pollution*) pour tous les navires de plaisance, sans clientélisme, sans favoritisme.

Veillez, avec votre nouveau délégataire et en collaboration avec les autres ports de la Côte d'Azur, à la stricte application des lois et des régulations internationales, tant aux ports qu'aux mouillages. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Dans la diversité du Front National, on avait la version écolo. On l'avait manquée, vous venez de nous l'apporter. Je rappelle quand même que le port peut difficilement gérer, au-delà de la bande des 300 mètres et à l'intérieur de son aire, ce qu'il se passe à l'extérieur, que vous dénoncez à juste titre.

Les jets des plastiques, le délestage en mer, tout cela existe, mais on ne peut pas quand même l'imputer au port Vauban. Le port Vauban est un port qui a le label « port propre ». Est-ce que l'on peut faire mieux ?

Si l'on a fait un projet avec Éric PAUGET, à qui je vais donner la parole, sur le port du III<sup>e</sup> millénaire, c'est bien pour que ce soit le port du numérique, et le port de l'écologie et du développement durable. Donc, je pense que dans ses propos, il va pouvoir vous rassurer sur l'avenir.

**M. PAUGET** : Un mot, Madame CHEVALIER. Oui, vous faites le constat que j'ai fait moi aussi en arrivant à la tête du port Vauban, et que font beaucoup de gestionnaires de port de plaisance : oui, une infrastructure portuaire de plaisance est une infrastructure qui a une incidence sur l'empreinte écologique et sur la dimension environnementale de notre écosystème. Oui, il faut le reconnaître.

La vraie question est : est-ce que l'on essaie d'y remédier ? Est-ce que l'on essaie de prendre en compte cette difficulté, ou pas ? Les différents labels que vous citez, que ce soit « pavillon bleu » ou « port propre », ne sont pas des labels obligatoires. C'est sur la base de la volonté des gestionnaires de port de s'engager dans ces démarches. Le port Vauban était, depuis de nombreuses années, labellisé « pavillon bleu », un label essentiellement à destination des usagers, des touristes qui utilisent le port.

Quand je suis arrivé à la présidence du port Vauban, l'une des premières actions que l'on a mises en œuvre, a été d'adhérer au label « port propre », qui est un label qui a un niveau de critères et d'interventions beaucoup plus élevé.

On a mis trois ans pour faire l'audit de la situation du port, et pour respecter les critères, il faut savoir que l'on est évalué. Ce n'est pas nous qui nous autoévaluons, mais nous sommes évalués par un organisme extérieur. Le label « port propre » n'est pas donné *ad vitam aeternam*, il est donné pour une période de trois ans, c'est-à-dire que tous les trois ans, on doit se remettre en question, se remettre en cause et que l'on doit se battre pour le maintenir.

Alors, oui, tout n'est pas parfait, j'en conviens. C'est la difficulté des équipements de cette nature. En tout cas, la démarche est engagée, et on a fait d'énormes progrès au cours des dernières années.

Il faut savoir que le port Vauban est le seul port de cette taille à disposer d'une déchetterie entièrement dédiée à l'activité du port. Il n'y a aucun autre port qui a un équipement de cette nature.

Pour vous rassurer, dans le cadre de la nouvelle DSP, l'un des critères forts du choix du nouveau délégataire, c'était justement la dimension environnementale et écologique, et le délégataire, si vous regardez les rapports de DSP, s'est engagé à aller vers une « critérisation » encore plus importante que « port propre », qui est l'ISO 9204, un critère européen qui va encore plus loin que les demandes de « port propre ».

Donc, oui, il y a une volonté de faire face à cette difficulté, mais il ne faut pas se le masquer, c'est vrai, un équipement portuaire de la taille du port Vauban – avec le nombre de bateaux et notamment des bateaux étrangers qui ne respectent pas forcément toujours notre réglementation – est un élément qui a un impact sur notre environnement.

Dernier élément que je voulais souligner : grâce à Matthieu GILLI et grâce à la labellisation « port propre », on a été retenu pour faire un certain nombre d'expérimentations en lien avec l'environnement. On accueille des « bio-hutttes » au port Vauban ; vous avez dû le voir dans la presse. Ce sont des nurseries. C'est un système de cages immergées sous l'eau, sous les quais, qui permet de recréer un écosystème pour que les alevins de poissons puissent se reproduire.

Pourquoi a-t-on pu mettre en place cette expérimentation ? Pourquoi cela fonctionne-t-il ? Parce que nous avons amélioré notre qualité environnementale, la qualité de nos eaux et la qualité de nos sédiments. Si l'on avait des eaux de mauvaise qualité, on n'aurait pas été retenu au titre de l'expérimentation, et l'expérimentation ne fonctionnerait pas, c'est-à-dire que les alevins ne se reproduiraient pas.

Vous avez raison, tout n'est pas parfait, mais on y fait face. En tout cas, on a énormément progressé au cours des dernières années et l'on va encore plus progresser avec le nouveau délégataire, puisque c'était l'un des éléments que le développement numérique, les nouvelles technologies et le développement environnemental de la gestion du port Vauban, comme du port Gallice d'ailleurs.

**M. LEONETTI** : Merci pour ces explications et pour ces visions d'avenir.

C'était une information, elle n'est pas soumise au vote.

On passe donc aux délibérations de Madame TORRES-FORET-DODELIN.

**02-1 – MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE – PROCÈS-VERBAL DU PLAN DE RÉCOLEMENT DÉCENNAL DES COLLECTIONS**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN** : Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement, il s'agit d'approuver le procès-verbal d'achèvement de récolement décennal, qui est plus qu'un travail d'inventaire. C'est un travail scientifique, puisque l'on vérifie également l'état des œuvres et on travaille avec les archives, les dossiers d'œuvre et les catalogues, ce qui a permis de dénombrer 5 103 objets et 3 386 lots d'objets.

**M. LEONETTI** : Merci. Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**02-2 – MUSÉE PICASSO – MISE EN DÉPÔT-VENTE DE REPRODUCTIONS EN SÉRIGRAPHIE ET DE LITHOGRAPHIES DE PICASSO – CONVENTION AVEC LES ÉDITIONS DACO – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN** : C'est effectivement une mise en dépôt-vente de reproductions en sérigraphie et de lithographies de PICASSO, avec la maison d'édition allemande Daco, qui permet de ne pas prendre de risque (de ne pas acheter), mais d'obtenir 40 % des recettes de vente pour la Commune.

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

**02-3 – MUSÉE PICASSO – MISE EN DÉPÔT – VENTE D'OUVRAGES SUR LES ARTISTES HANS HARTUNG ET ANNA ÉVA BERGMANN, ET DE CARTES POSTALES DE HANS HARTUNG – CONVENTION AVEC LA SAS HB PROJET – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN** : Même principe, là, cette fois-ci, avec la société HB Projet qui est une filiale de la fondation HARTUNG et qui permet de proposer aux visiteurs du musée des œuvres de Hans HARTUNG et d'Anna Éva BERGMANN, ainsi que des cartes postales. Là, on a 30 % des recettes.

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

**02-4 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE – THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES – ANTHÉA – RAPPORT ANNUEL 2015 – APPROBATION**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN** : Le théâtre Anthéa a ouvert ses portes le 6 avril 2013. On a appris que c'était même désormais le premier théâtre de la région PACA. C'est donc une très bonne nouvelle, avec ses 12 200 abonnés. Il s'agit de vous présenter le rapport annuel 2015, parce que, désormais, la clôture de l'exercice est au 31 août pour la faire correspondre avec la saison théâtrale.

Parmi les administrateurs, les représentants de la Commune sont Madame BLAZY, Monsieur RAMBAUD, Monsieur EL JAZOULI et moi-même et, pour la CASA, Monsieur LEONETTI, Monsieur MAURIN, Madame SALUCKI et Monsieur ROSSI.

Pour l'exercice 2015, pour les 8 mois, nous avons eu :

- 65 spectacles ;
- 168 levers de rideaux ;
- 86 644 billets vendus.

Sur la répartition géographique :

- 55 % pour Antibes et CASA, dont 30 % pour Antibes et 25 % pour le reste de la CASA ;
- 40 % pour le reste des Alpes-Maritimes ;
- 5 % hors Alpes-Maritimes.

C'est un théâtre qui marche très fort.

**M. LEONETTI** : Et 2 500 enfants ont vu gratuitement un spectacle de comédie musicale à Antibes-Juan-les-Pins.

Cette année se termine donc bien, effectivement, et Anthéa est un des éléments de rayonnement de la Ville d'Antibes et de la Communauté d'agglomération.

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

*Départ de Monsieur Marc GERIOS – Procuration à Monsieur Louis LO FARO  
Présents : 33 / Procurations : 16 / Absent : 0*

#### MONSIEUR PATRICK DULBECCO

#### **05-1 – SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE – RAVALEMENT DE FAÇADE – 12, RUE GEORGES-CLÉMENCEAU – SUBVENTION COMMUNALE – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. DULBECCO** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération habituelle concernant une subvention de 694 euros pour un ravalement de façade 12 rue Georges-Clémenceau. Si vous la descendez, tout à l'heure à la fin du Conseil municipal, vous verrez. Elle est au milieu de la rue. C'est une petite maison avec des volets verts. Magnifique !

Je rappelle quand même qu'au 31 décembre 2017, ce type de subvention ne sera plus accordé.

**M. LEONETTI** : Oui, parce qu'il y a un moment où il faut arrêter. On a donc écrit à tout le monde, avec une incitation à ce que les ravalements de façade dans la vieille ville se fassent très rapidement, pour que l'on passe à une étape supplémentaire, en rappelant que l'on a décidé d'arrêter en 2017. Cela veut dire que les demandes doivent arriver aujourd'hui, dans les délais raisonnables.

**M. DULBECCO** : Monsieur le Maire, si je peux me permettre, jusqu'au 31 décembre 2017, les demandes pourront être faites, mais ce sera peut-être un peu trop tard. Après, c'est fini.

**M. LEONETTI** : Oui, mais après, en 2017, il n'y aura plus d'acceptation.

C'est la raison pour laquelle la Ville d'Antibes va inciter, pour la énième fois, avec Patrick DULBECCO et moi-même, à ce que les ravalements des façades très détériorées se fassent dans la période dans laquelle nous continuons à les subventionner.

Je rappelle que la Ville a le droit, compte tenu du secteur de vieille ville, d'imposer le ravalement de façade, et c'est la raison pour laquelle il me paraît important que les choses se fassent rapidement.



C'est donc une délibération classique, effectivement, mais avec une échéance. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD (rapportées en son absence par Monsieur le Maire)

## **08-1 – CONSERVATION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE TOURISME AU NIVEAU COMMUNAL, PAR DÉROGATION**

**M. LEONETTI** : Je n'ai pas l'habitude de vous demander de lire *Nice Matin* pour être au courant de la situation, mais elle est assez bien résumée.

Une première loi, qui transfère les compétences du tourisme, des offices du tourisme, dit que si l'on est une commune classée, on a une compétence communautaire avec une zone d'intervention communale ; ce qui est le cas de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins. On reste sur cette base, mais une deuxième loi vient compléter la première, qui a été votée récemment en deuxième lecture à l'Assemblée de manière conforme et qui va donc être appliquée. D'où une lettre qui intervient, de la part du Secrétariat de la Préfecture et qui nous demande d'inscrire, si nous souhaitons conserver, pour la Ville d'Antibes, la gestion de l'Office de tourisme en terme communal, à condition que nous ayons le label – nous l'avons –, de délibérer avant le 31 décembre.

Cette situation m'impose donc de vous proposer cette délibération en urgence pour pouvoir, si vous le souhaitez et comme nous le souhaitons, faire en sorte que, pour l'instant, rien ne change, c'est-à-dire que l'Office de tourisme de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins reste Office de tourisme de compétence de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

Qu'est-ce qui va se passer dans l'année qui va se dérouler ? Toutes les communes autres qui feront la demande d'être classées « communes touristiques », avec des critères qui sont relativement sévères – tout le monde ne le sera pas, mais beaucoup de communes vont le demander (Vallauris Golfe-Juan, Biot, Saint-Paul, Villeneuve-Loubet) –, si ces communes étaient dans la même disposition que la Ville d'Antibes, elles ne deviendraient pas d'intérêt communautaire.

Ce qui aboutirait alors à une situation assez paradoxale : l'Office de tourisme communautaire ne réglerait finalement que les Villes qui n'ont pas de marque touristique forte, puisque toutes les autres labellisées sortiraient du champ d'action intercommunal. Ce qui, dans le débat que nous avons eu légèrement tout à l'heure, entraînerait une certaine inefficacité, et probablement des dépenses supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'attendre cette année, en laissant les choses en l'état, c'est-à-dire d'appliquer la loi qui n'est pas encore promulguée, mais qui devrait l'être – c'est assez paradoxal que la Préfecture nous le demande – avant le 31 décembre.

C'est donc l'objet de cette délibération, pour que l'Office de tourisme d'une ville comme Antibes-Juan-les-Pins, qui est classée en première catégorie, puisse continuer à exercer sa compétence sans le déléguer à la Communauté d'agglomération, tout en vous proposant, mais ce n'est pas dans la délibération, que l'on fasse le point de cette situation lorsque d'autres villes seront éventuellement ou non labellisées, et que l'on revoie éventuellement notre position en fonction du paysage touristique de la Communauté d'agglomération.

Dans ce cadre, je vous demande donc, dans un premier temps, d'accepter de voter l'urgence qui nous est imposée par les services de la Préfecture sous peine de quoi, si nous ne votons pas cette délibération, nous deviendrions automatiquement communautaires. Pour préserver les intérêts de la Ville d'Antibes, je vous propose donc, en urgence, de voter cette délibération.

Donc, d'abord, je vais vous faire voter l'urgence.

Qui est contre l'urgence de cette délibération qui vous est parvenue dans des délais qui n'étaient pas les délais habituels, puisque la lettre de la Préfecture nous est parvenue après la date de délai d'envoi ? Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. La délibération passe donc en urgence.

Qui est contre la délibération ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

L'Office de tourisme Antibes-Juan-les-Pins reste donc communal et nous en redélibérerons lorsque le paysage législatif sera éclairci.

## **08-2 – TOURISME – EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION DU TOURISME » – MANDAT DE GESTION PROVISoire AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : Je vous demande donc, en conséquence, de ne pas voter la délibération suivante et de la retirer, puisqu'elle consistait à dire que, l'Office de tourisme devenant communautaire, on faisait un mandat de gestion qui nous permettait à la Commune de continuer à le gérer comme si c'était communal, en attendant les éléments qui nous permettaient d'y voir un peu plus clair.

Comme on reste communal, la délibération 08-2 n'a plus d'intérêt. Je dirais même qu'elle est contradictoire avec la précédente, et je vous demande donc de la retirer.

Qui est contre le retrait ? Qui s'abstient ? Retrait adopté à l'unanimité.

Je vous remercie en espérant que, puisque rien ne bouge, un jour nous soyons capables de changer positivement les choses.

## MONSIEUR ANDRÉ-LUC SEITHER

### **12-1 – DOMAINE PUBLIC – SINISTRES ET DÉGÂTS – RECOUVREMENT AUPRÈS DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS**

**M. SEITHER** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la première délibération concerne le domaine public, sinistres et dégâts, recouvrements auprès des tiers responsables ou de leurs assureurs. Il s'agit donc d'approuver le recouvrement de 4 360,14 euros pour cette délibération.

**M. LEONETTI** : Pour la 12-1, qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

### **12-2 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2016 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2**

**M. SEITHER** : C'est un ajustement de diverses écritures, vous avez la liste derrière.

**M. LEONETTI** : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre... Quatre abstentions ? 5. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

### **12-3 – DROITS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE – RÉGIE DE RECETTES – RÉGULARISATION DES DIFFÉRENCES POSITIVES ET NÉGATIVES**

**M. SEITHER** : Il y a de petites différences qui sont faites, et l'on est obligé d'admettre les excédents et les déficits pour 2015 et 2016. Ce sont des bricoles (47 euros, 435 euros, 29,40 euros, etc.)

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

### **12-4 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**M. SEITHER** : C'est une délibération traditionnelle. C'est pour les exercices 2002, 2009 et de 2011 à 2014. Il s'agit d'admettre en non-valeur sur le budget principal des exercices 2002, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014, la somme de 8 617,47 euros, ainsi que l'arrêté qui est joint à la délibération.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

### **12-5 – STADE NAUTIQUE – RÉGIE DE RECETTES – REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DÉFICIT**

**M. SEITHER** : Les délibérations 12-5, 12-6, 12-7 et 12-8 sont des régies de recettes, des régularisations de remise gracieuse et d'apurement. Il faut savoir que le principe de responsabilité personnelle et pécuniaire qui s'attache à la fonction de régisseur implique que ce dernier est responsable, sur deniers personnels, des fonds et des valeurs liés à l'activité de sa régie.

La délibération 12-5, c'est le stade nautique, régie de recettes. Il y a une différence par rapport à des tickets qui ont été remis en double. Il y a un débit de 60 euros. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

### **12-6 – DROITS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE – RÉGIE DE RECETTES – REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DÉFICIT**

**M. SEITHER** : Pour la 12-6, même motif : il y a un déficit de 1 168,50 euros. C'est une dégradation de six horodateurs dans la nuit du 25 au 26 mai. Il y a eu un débit de 1 168,50 euros, que le régisseur titulaire nous demande donc de passer au budget.

**M. LEONETTI** : Franchement, vous comprenez le type de délibération.

On vandalise un horodateur, on vole l'argent dedans et c'est le régisseur qui devrait, normalement, payer le déficit. Il est normal que l'on prenne une délibération. Je me demande pourquoi on est obligé de prendre une délibération pour cela, mais c'est comme cela.

Donc, la délibération 12-6, personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

## **12-7 – PLAGE DE LA GAROUBE – RÉGIE DE RECETTES TEMPORAIRE – REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DÉFICIT**

**M. SEITHER** : La 12-7, c'est la plage de la Garoupe, toujours pour le même motif. Là, il y a un déficit de 1 753 euros qui fait suite à un vol qui a été commis dans la nuit du 11 au 12 août 2013. Une plainte a été déposée et une enquête de police est menée.

**M. LEONETTI** : Très bien. Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

## **12-8 – DROITS DE VOIRIE – RÉGIE DE RECETTES – REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DÉFICIT**

**M. SEITHER** : La 12-8, régie de recettes, remise gracieuse et apurement du déficit. C'est un déficit de 380 euros sur une régie des droits de voirie qui a été constaté. Une plainte a été déposée. Le 19 octobre, ils ont dévissé un horodateur.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

## MADAME ANNIE-MARIE DUMONT

### **15-1 – POLITIQUE DE STATIONNEMENT – MISE EN PLACE DE L'HEURE GRATUITE ET DE L'OFFRE D'ABONNEMENT RÉSIDANT À TARIF PRIVILÉGIÉ – BILAN GLOBAL DE L'EXPÉRIMENTATION – ADOPTION DÉFINITIVE**

**Mme DUMONT** : Monsieur le Maire, comme vous vous y étiez engagé, on présente aujourd'hui le bilan global de l'expérimentation qui concerne la nouvelle organisation du stationnement payant qui, je vous le rappelle, a été élaborée en concertation avec les membres des Conseils de quartier, du Conseil de développement et des socioprofessionnels et présentée aux Conseils municipaux des 29 avril, 17 juin et 22 septembre 2016.

Nous présentons donc aujourd'hui le bilan global positif de l'extension des périmètres des stationnements payants. Cette extension a conduit à la mise en place de 95 horodateurs supplémentaires, soit 216 sur l'ensemble du territoire communal, qui représentent 1 167 places payantes. Il est à noter, cependant, que 1 810 places restent gratuites hors-saison et 1 357 places en saison restent gratuites sur l'ensemble du territoire.

Lors de la deuxième phase d'expérimentation hors saison, le stationnement de la rue Bricka a été rendu payant au tarif annuel en étant accompagné d'une extension du périmètre de l'offre d'abonnement à tarif préférentiel. Je dois dire que cette disposition a donné entière satisfaction à la population. Les retours de ces mesures sur les deux périodes d'expérimentation ont permis d'enregistrer un bon niveau de satisfaction, tant de la part des usagers que des commerçants.

Sur l'heure gratuite, il a été constaté une forte augmentation estimée à 11,9 % pour la période estivale et à 17,8 % pour la période hors saison.

La suppression des arrêts minutes dans les zones payantes a permis de régler le problème des véhicules ventouses et les commerçants s'en sont bien félicités, les riverains également.

Sur l'harmonisation des périodes des tarifs de stationnement dans les parcs saisonniers, cette disposition a permis de simplifier la compréhension des usagers sur l'utilisation des parkings.

Sur l'offre de stationnement à tarif préférentiel pour les résidents (ce que l'on appelle « les abonnements »), cette disposition mise en œuvre à titre expérimental sur une période limitée du 20 juin au 30 septembre a généré 79 abonnements sur Antibes et Juan-les-Pins (74 sur Antibes et 5 sur Juan-les-Pins) pour une recette de 4 740 euros.

En ce qui concerne la période hors saison (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2016), celle-ci a généré 85 abonnements sur Antibes et Juan-les-Pins pour une recette de 5 100 euros. De très nombreux retours positifs sur cette offre et sa lisibilité ont été recueillis.

Compte tenu du résultat positif de ces bilans sur les deux périodes d'expérimentation, il vous est proposé :

- d'approuver définitivement l'ensemble des dispositions relatives à la politique d'abonnement précitée ;
- d'approuver définitivement le périmètre communal permettant un abonnement à tarif préférentiel fixé à 60 euros par trimestre ;
- d'adopter les modalités pratiques de mise en œuvre de ces abonnements.

Je voudrais une fois, Monsieur le Maire, si vous le permettez, remercier encore les services qui ont beaucoup travaillé sur cette mise en place. Merci de votre attention.

**M. LEONETTI** : Merci. J'ai tous les groupes : le « Rassemblement Bleu Marine », « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique » et le « Front de Gauche ».

Pour le « Rassemblement Bleu Marine », Madame CHEVALIER.

**Mme CHEVALIER** : 6 abonnements sur Juan-les-Pins depuis juin et seulement 79 abonnements sur Antibes. Pas de foule en délire, donc, parmi les automobilistes pour votre offre de stationnement résident. Après ce petit exercice d'autocongratulation pour pas grand-chose sur la politique de stationnement – effervescence sans doute liée à la proximité des fêtes de Noël et au champagne qui pétille –, nous conservons notre position sur les abonnements et nous nous abstenons de voter pour. Si 86 résidents y trouvent leur compte, tant mieux. Finalement, les usagers se sont habitués à payer ce qui autrefois était gratuit, et moins cher que cher, cela peut toujours faire rêver.

**M. LEONETTI** : Merci. « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique ».

**Mme MURATORE** : La prolongation de l'expérimentation a permis à un petit nombre de personnes de rejoindre le dispositif, mais il y a clairement un problème de communication.

À la fin de cette expérimentation, nous pouvons reprendre ce que nous disions au Conseil du 17 juin, car nous n'avons pas de réponse ou d'information sur ces points.

Sur la zone, pour nous, cet abonnement devrait concerner la totalité du stationnement payant en surface de la Commune. Sur Juan, cela correspond, les parkings saisonniers sont bien inclus dans la zone d'abonnement, mais, sur Antibes, pourquoi le parking Chaudon n'en fait-il pas partie, alors qu'il est payant, ainsi que le parking des Châtaigniers que vous venez de décider de rendre payant ?

Pour les salariés et les commerçants, il n'y a rien sur une ouverture aux salariés et commerçants du centre-ville de cette possibilité de stationnement à prix réduit. Une réflexion est-elle menée pour un tarif commerçants et salariés ? Là, il y a une forte demande.

Sur la restriction à une voiture, beaucoup de ménages sont obligés de disposer de deux véhicules. Il devrait en être tenu compte. Une attestation sur l'honneur de prêt de véhicule devrait être acceptée, de même pour les véhicules d'entreprise. Dans ce cas-là, le badge pourrait être réutilisé pour une voiture de fonction ou de service. Là non plus, aucune réponse.

En ce qui concerne le paiement, pour alléger le budget des ménages, il faudrait prévoir le paiement mensuel et non pas trimestriel, comme de nouveau indiqué dans le texte de la délibération. Nous avons demandé, sollicité, qu'une étude soit faite sur l'auto-partage sur la Commune. Cette étude est-elle initiée ou menée actuellement ? Merci.

**M. LEONETTI** : Merci. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : J'ai toujours de profonds doutes sur votre appréciation de la satisfaction de la politique de stationnement.

Je le répète aujourd'hui : la mise en place de l'heure gratuite est la contrepartie de l'extension des zones payantes, tout comme la politique de stationnement ne traite pas vraiment le problème de quelqu'un qui travaille dans les secteurs de la Ville où le stationnement est payant. Je reste persuadée qu'aucune ville ne peut avoir une bonne politique de stationnement si elle n'a pas une politique globale de transports collectifs et, plus largement, une plus grande diversité de modes de déplacement vers la vieille ville. Je ne peux pas me satisfaire d'une simple politique comptable du stationnement quand je vois la lenteur du projet du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) qui n'aura pour ambition, l'année prochaine, que de faire Super Antibes à la salle de sport.

Aujourd'hui, la voiture est encore bien trop souvent indispensable pour se déplacer sur Antibes, en particulier en fin de journée ou le week-end. Je ne me satisfais donc pas de ces petits ajustements qui ne prennent pas tout le sujet de la mobilité en question. Nous avons un retard considérable à ce sujet, ce qui me fera m'abstenir sur cette délibération.

**M. LEONETTI** : Pour répondre à l'ensemble, d'abord, oui, il y a une gestion comptable et l'on est bien obligé de vous la donner. Si l'on ne vous la donnait pas, vous seriez en droit de la réclamer. Le deuxième point est que lorsque cette délibération est arrivée, je vous le rappelle, vous disiez que tout le monde allait prendre des abonnements et qu'il fallait absolument des abonnements, parce que cela allait être terrible pour l'ensemble des personnes. Un abonnement à 20 euros par mois qui donne la gratuité totale sur tous les secteurs de manière illimitée, il n'y en a pas dans les villes. Quand vous avez un abonnement, dans la ville de Paris, par exemple, ou dans n'importe quelle ville qui fait des abonnements, c'est toujours pour une durée de 2 heures. Vous ne payez pas votre parcmètre, mais c'est pour une durée de 2 heures.

Nous, nous pensions que le foisonnement de l'heure gratuite allait être l'élément positif qui allait permettre, au contraire, de faire tourner les véhicules et d'éviter les voitures ventouses. On avait dit qu'il n'y en aurait pas plus de cent, et il n'y en a pas plus de cent, ce qui prouve non pas, Madame CHEVALIER, que cela ne marche pas, mais ce qui prouve que l'heure de stationnement et les tarifs que nous avons adoptés avec l'extension marchent bien. Si cela ne marchait pas, les gens se seraient effectivement précipités vers l'abonnement qui est à la fois à un prix attractif (il est inférieur à tous les prix que l'on peut regarder) et qui, en même temps, ne vous donne pas que deux heures de stationnement, mais vous donne la totalité du stationnement.

Inutile de rappeler - ce que fait souvent Anne-Marie, et elle a raison - que les stationnements payants à Antibes, ce n'est pas le week-end. Vous trouverez difficilement une ville dans laquelle la gratuité existe tout le samedi et tout le dimanche, mais ce n'est pas non plus à partir de 18 heures. Pour les gens qui travaillent et qui rentrent chez eux à cette heure-là, ils garent leur voiture, ils ne payent pas, puisqu'ils ont l'heure gratuite. Et puis, en même temps, c'est gratuit entre midi et 14 heures. Cela veut dire que celui qui veut se déplacer pour aller déjeuner à un endroit, il ne paie pas non plus pendant cette période-là. C'est le premier point.

Le deuxième point, contrairement à ce que dit Madame CHEVALIER, c'est que c'est moins cher. C'est moins cher, parce qu'avant, on payait au bout d'une demi-heure et maintenant, on paie au bout d'une heure. Or, vous le voyez, l'augmentation des tickets de la première heure montre bien que les Antibois et les Juanais ont compris cette utilisation. Donc, oui, c'est moins cher qu'avant, parce que ne pas payer du tout pendant une heure, pour la plupart des courses et la plupart des déplacements, ils comptent moins d'une heure. Donc, en fait, on a instauré une gratuité importante.

Moi, je compare toujours, puisque j'ai une ville référence – c'est Fréjus – où tous les tarifs sont plus importants et le stationnement payant est beaucoup plus sévère qu'à la Ville d'Antibes. Donc, à un moment donné, il ne faut pas critiquer à un endroit ce que l'on fait à l'autre et, pour un plus de cohérence, je vous propose de vous y référer.

En ce qui concerne l'intervention de Madame MURATORE – vous parliez des abonnements –, comment fait-on le tarif d'Antibes et le tarif de Juan-les-Pins ? Je rappelle que la Ville d'Antibes met à la disposition des Juanais qui habitent un périmètre de Juan-les-Pins et des Antibois qui habitent le périmètre d'Antibes des places de stationnement à tarif préférentiel, à la fois sur le Palais des Congrès et sur la zone du parking Saint-Roch.

Ces tarifs sont quand même attractifs (30 euros par mois) et, en même temps, sur Juan-les-Pins, 50 euros dans un parking en sous-sol par mois. Force est de constater qu'à Juan-les-Pins, cela ne marche pas. Pourquoi cela ne marche-t-il pas à Juan-les-Pins ? Parce qu'en réalité, la plupart de la zone de Juan-les-Pins est gratuite toute l'année, sauf pendant la période estivale sur la bande littorale. Franchement, si j'étais Juanais, je n'irais pas me prendre un abonnement alors que j'ai la possibilité chaque fois que j'y vais onze mois sur douze, de pouvoir me garer sur un stationnement gratuit.

Ensuite, ce que dit Madame MURATORE, elle a raison sur le fond, elle a tort sur la forme. Elle a tort sur la réalité, mais elle a raison sur le fond. Est que cela doit s'intégrer sur une politique générale des transports ?

Là aussi, pardon de rappeler que cela fait maintenant 17 ans que le tarif est à 1 euro ; 17 ans ! Si vous prenez les tickets par 10, cela vous revient à 80 centimes d'euro. Donc, là aussi, moi, je ne fais pas « cocorico » à tout bout de champ, mais amenez-moi des villes dans lesquelles effectivement, en 17 ans, le tarif n'a pas augmenté et il est toujours le même. Des villes dans lesquelles, par exemple, vous avez un tarif réduit à 100 euros par an et lorsque les employés municipaux ou des employés de grande structure veulent avoir un abonnement, ils le payent 50 euros par an.

Je veux bien que la politique du stationnement soit la marque indélébile qui marquera mon passage à Antibes-Juan-les-Pins, puisque c'est ce que j'ai lu dans une certaine presse, mais il me semble plutôt que c'est très inférieur à ce que font les autres villes alentour et les autres villes en France.

Enfin, vous me dites : « *Il n'y a pas de politique de transports en commun* ». Il y a une politique de transports en commun et la meilleure preuve, c'est que l'on constate que l'on va injecter 110 millions d'euros pour faire un bus-tram qui relie la partie nord d'Antibes à la partie basse d'Antibes. J'entends de temps en temps : « *Cela sert à Sophia* ». Cela sert aussi un tout petit peu à la Ville d'Antibes, parce que traverser cet endroit, cela pose un problème, effectivement, et l'on ne peut quand même pas dire que les travaux sont minimes. On a commencé par le plus difficile et le plus onéreux. Cela me paraît logique que l'on aille à l'endroit où il y a le plus d'embouteillages, c'est-à-dire la partie nord d'Antibes.

Là aussi, désolé de dire qu'il me semble que dans les politiques menées en matière de transport, aussi bien en covoiturage qu'en pistes cyclables sur la zone de Sophia ou bien qu'en politique de transports en commun en site propre, je pense que l'on devrait se trouver quand même parmi les villes qui investissent le plus – je le reconnais, par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération –, qui insistent le plus sur ces éléments-là.

Enfin, vous avez des parkings gratuits. Oui, je sais bien qu'il faut faire 300 mètres. Si vous allez sur le parking en face du Fort Carré, ce n'est pas non plus très, très, très grave de faire 300 mètres. Surtout lorsque l'aménagement du port fera la promenade des Arts, ce ne sera pas très désagréable de faire le trajet. Si vous ne voulez pas faire le trajet, vous avez une navette qui vous transporte gratuitement jusqu'à la vieille ville.

Je veux bien que le stationnement soit le mouton noir de la politique de la Ville, mais on est allé demander, avec Anne-Marie DUMONT, à tous les quartiers. Ce n'est pas à la majorité, mais c'est à l'unanimité que l'ensemble des quartiers a dit « *oui* ».

On est allé demander au Conseil de développement, dont on sait que ce sont des personnes *intuitu personae* et que ce ne sont pas des gens que je choisis. Je rappelle d'ailleurs que j'ai suivi Madame MURATORE dans le fait que sur les quartiers, chaque année, on tire au sort un certain nombre de citoyens, on leur demande de venir, ils viennent d'ailleurs. Donc, comme ils sont tirés au sort, ce n'est pas un positionnement qui est particulièrement favorable à la municipalité. C'était le Conseil de développement, à l'unanimité, dans sa section « déplacement » ; à l'unanimité.

Les associations de commerçants – on peut se dire, après, « *les commerçants trouvent que ce n'est pas bien* » – ont toutes voté pour ces modifications. Moi, je veux bien que vous soyez plus peuple que le peuple, mais comme on dit aujourd'hui, est-ce que ce sont les vraies gens ? Eh bien les vraies gens, elles sont d'accord. Elles sont tellement d'accord que l'on est obligé – Éric PAUGET en est le témoin avec moi-même – que sur toute une zone d'Antibes-Juan-les-Pins, on nous demande de mettre des parcmètres supplémentaires. Donc, cela veut bien dire que la gestion des parkings, ce n'est pas un problème de parcmètres. Ils trouvent que c'est très bien pour une heure et que c'est très bien le tarif réduit que l'on met sur la deuxième heure, que cela fait tourner les voitures et que cela leur permet d'avoir des places.

Regardez la rue Bricka, une rue qui a souvent été une rue difficile à gérer, parce qu'il y a eu des incivilités, qu'ensuite, parce qu'il y a eu une propreté qui a été difficile à remettre à niveau. Aujourd'hui, ils nous demandent des parcmètres, on les met saisonniers et qu'est-ce qu'ils nous disent aujourd'hui ? « *Mettez-les toute l'année* ». Voilà, c'est à l'unanimité.

Donc, il y a un moment quand même où il faudrait ne pas se positionner tel que l'on est avec sa voiture ou avec son déplacement, mais se positionner comme les vraies gens. Pour les vraies gens, quand on rencontre plus de 120 personnes par quartier, et qu'elles votent toutes cela à l'unanimité, c'est peut-être que la proposition que nous avons faite n'est pas si saugrenue.

Je vous demande simplement cette modestie de réflexion. Je ne suis pas sûr que ce soit très bien. Je sûr, en tout cas, qu'en procédant étape par étape et qu'en consultant l'ensemble des gens qui vivent vraiment dans le quartier, peut-être que l'on aura un retour qui sera plus positif que ce que vous présentez aujourd'hui.

Éric PAUGET, Monsieur le Premier Adjoint. Allez-y.

**M. PAUGET** : Je me permets, Monsieur le Maire, de rajouter un mot sur ce dispositif de stationnement. On parle toujours de stationnement payant, mais je pense qu'il vaudrait mieux parler de stationnement réglementé. Je confirme que, que ce soient les Conseils de quartier, que ce soient les associations de riverains – on était dernièrement avec Anne-Marie BOUSQUET à l'association Michard Pellissier qui est à l'est d'Antibes –, que ce soient les associations de commerçants, tous et toutes nous demandent d'étendre le dispositif, parce que sur les endroits où cela s'est mis en place, on s'aperçoit qu'il y a une certaine fluidité et cela devient aéré.

Ce qu'il se passe, c'est que les propriétaires de parkings et de garages réutilisent leur garage. C'est cela, la réalité. La surface était embouteillée, parce que les propriétaires de logements n'utilisaient pas leurs garages ou leurs parkings et, là, ils les réutilisent et l'on trouve de la place. Quand on parle de paiement, c'est payant entre 9 heures et midi et entre 14 heures et 17 heures. Quand on rajoute l'heure gratuite, on arrive à midi, on met son heure gratuite. De midi à 14 heures, c'est gratuit et le compteur de l'heure gratuite démarre à 14 heures, c'est-à-dire que l'on reste jusqu'à 15 heures et cela fait trois heures gratuites. Tous les commerçants en ont bien pris conscience, et je peux vous assurer que, dans la vieille ville, j'ai encore vu un certain nombre de commerçants il y a quelques jours qui nous assurent que cela a apporté de la fluidité, cela a apporté de la rotation.

Pourquoi n'y a-t-il pas autant de cartes de résident ? Parce que les gens se réapproprient leurs parkings et leurs garages qu'ils ont toujours eus, mais qu'ils ont utilisés à d'autres destinations. Je pense que c'est quelque chose de positif. Ce dispositif est un bon dispositif et en tout cas, c'est une réussite.



Quand on va, que ce soit à Juan-les-Pins, à l'est d'Antibes ou dans le nord d'Antibes, partout, on nous demande de l'étendre. La difficulté que l'on a aujourd'hui, il faut bien le savoir, c'est au contraire de restreindre ces demandes des Comités de quartier.

Donc, on ne peut pas laisser dire que c'est un point noir. Au contraire, c'est une réussite, ce dispositif. L'heure gratuite, c'est une réussite et plutôt que de parler – je me répète – de stationnement payant, parlons de stationnement réglementé. Allons voir ce qu'il se passe dans d'autres communes, dans d'autres villes très proches de nous et l'on va s'apercevoir que c'est beaucoup moins attractif qu'ici.

Dernier élément, Monsieur le Maire, je vous rappelle aussi que c'était un des engagements de la mandature de 2014.

**M. LEONETTI** : Monsieur GASTALDI.

**M. GASTALDI** : Ce sera mon cadeau de Noël.

**M. LEONETTI** : Je crains le pire.

**M. GASTALDI** : J'ai eu la chance de naître à Antibes en 1947 et, à l'époque, jusqu'aux années 80, pour les déplacements, il y avait des bus. Un coup ils perdaient la porte, un coup ils étaient en panne. Maintenant, il y a une compagnie Envibus qui fonctionne bien. L'été, c'est climatisé, cela vaut 1 euro. La couleur est un peu spéciale, cela ressemble un peu aux Chupa Chups, mais cela fonctionne.

Je tiens donc à vous remercier, et pour ceux qui ne sont pas nés à Antibes, ils ne savent pas comment c'était avant. Maintenant, c'est très bien, c'est tout.

**M. LEONETTI** : Je rappelle qu'il y a 1 350 places en cœur de ville gratuites toute l'année et 1 800 places gratuites hors saison.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? huit. Pour une politique négative, aucun vote contre... Il faudra quand même aussi considérer que cela s'appelle « un vote à l'unanimité », les votes avec abstention ; je le dis pour tout le monde.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (8 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

**M. LEONETTI** : Je remercie Anne-Marie, et je vous demande de continuer la concertation, parce que peut-être que nous trouverons des aménagements intéressants. Il y a un aménagement intéressant, à mon avis : le parking Courbet. Si l'on arrive à l'étendre et à faire une zone qui est réservée aux résidents, on aura une étape supplémentaire.

## **MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET**

### **16-1 – CHEMIN DE TANIT PARCELLE BT 162 – RÉGULARISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ACQUISITION À L'EURO AUPRÈS DE LA SARL « LE CLOS JOLI »**

**Mme BOUSQUET** : Là, c'est très simple. Il s'agit de vous demander d'accepter l'acquisition pour 1 euro, d'une parcelle de terrain de 149 mètres carrés consentie par la SARL « le Clos Joli », ce qui permettra l'élargissement du chemin du Tanit.

**M. LEONETTI** : Personne n'intervient ? Pas de vote contre ? Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

## **16-2 – VOIRIE COMMUNALE – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIES NOUVELLEMENT INTÉGRÉES EN VUE D'ACTUALISER LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT**

**Mme BOUSQUET** : Dans celle-ci, on vous demande de bien vouloir accepter de classer dans le domaine communal deux voies nouvelles : la rue de l'Aqueduc Romain, pour un linéaire de 320 mètres, et celle de la traverse de l'Aqueduc Romain, également, de 85 mètres, qui sont situées dans le secteur de Val Claret / Petit Four, et ceci afin d'actualiser le tableau linéaire pour la dotation globale de l'État.

**M. LEONETTI** : Personne n'intervient ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

### MONSIEUR MARC FOSSOUD

## **23-1 – SPORTS – BUDGET PRIMITIF 2017 – OAJLP TENNIS DE TABLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AVANCE DE SUBVENTION – APPROBATION**

**M. FOSSOUD** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, l'OAJLP Tennis de table organise en partenariat avec la Commune, un événement sportif d'envergure, à savoir le Top 16 européen de tennis de table réunissant les 16 meilleurs compétiteurs masculins et féminins européens de la discipline. L'événement se déroulera sur trois jours, du 3 au 5 février 2017 à l'AzurArena et permettra de réunir 5 000 personnes de tout public. Le Top 16 est la plus importante compétition individuelle avec les championnats d'Europe.

Le club fait appel à des partenaires privés et publics, la Région, le Département. Pour l'équilibre de son budget, il sollicite de la Commune une subvention exceptionnelle de 15 000 euros représentant environ 6 % du total du budget de la manifestation. Cette subvention municipale serait réglée en deux fois :

- une avance en janvier 2017 permettant au club d'engager les premières dépenses nécessaires à l'organisation de la manifestation ;
- le solde à l'issue du Top 16 au vu du budget réalisé de l'événement.

En outre, la Commune apporte son soutien logistique à l'association pour la mise à disposition des moyens de l'AzurArena.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 euros en 2017 au club de sport OAJLP Tennis de table pour l'organisation de la compétition fédérale Top 16 européen de tennis de table 2017 ;
- d'autoriser le mandatement d'une avance sur cette subvention exceptionnelle égale à 7 500 euros dès janvier 2017 ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017 de la Commune.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Très bien. C'est une belle manifestation qui va avoir beaucoup de succès médiatique et de succès sportif. Comme on le disait souvent avec Éric PAUGET, il n'y a pas que l'attractivité touristique, il y a aussi l'attractivité sportive des événements, elle entraîne aussi des nuitées et de l'activité sur la Ville.

Je propose que l'on vote cette délibération. Peut-être que l'on pourra faire une compétition à part, qui sera la compétition du tennis de table entre élus, puisque généralement, on se renvoie la balle et cela pourrait éventuellement servir dans la compétition. Je ne sais pas si l'on sera dans le Top 16, mais cela peut être aussi une compétition à part. Donc, personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Merci.

Adoptée à l'unanimité.

**M. LEONETTI** : Sur la SACEMA, en l'absence de Marguerite BLAZY et n'ayant ni sa voix ni son talent, je me substitue à elle.

*Départ de Monsieur André-Luc SEITHER*

*Présents : 32 / Procurations : 17 / Absent : 0*

MADAME MARGUERITE BLAZY (*rapportée en son absence par Monsieur le Maire*)

**25-1 – LOGEMENT – SACEMA (SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION D'ÉCONOMIE MIXTE D'ANTIBES) – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES – JUAN-LES-PINS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2015 – APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Je voudrais simplement rappeler que l'objectif, à la fin du mandat précédent, c'était d'avoir une masse critique de gestion des logements sociaux qui atteignait 1 000 logements, et que nous sommes aujourd'hui à 1 259 logements sociaux sur les 4 000 logements sociaux qui existent sur la Ville d'Antibes.

Au cours de chantiers, on a 198 logements. Je ne vais pas vous les détailler, mais peut-être que celui qui est le plus emblématique, c'est l'Arabesque, à l'angle de la rue d'Alger, mais on peut aussi parler des Sables d'Argent pour les personnels temporaires, le Patio Verde, etc.

Nous avons, bien sûr, fait en sorte que ce soit les plus démunis qui bénéficient de ces logements. C'est le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) qui recueillent le plus d'unités, puisque ce sont eux qui représentent 1 150 unités parmi les 1 259 logements sociaux. Enfin, et ce n'est pas le pourcentage qui importe, on est quand même passé en quelques années de 9 % à 10 %, ce qui correspond déjà à un objectif qui est presque en adéquation avec les demandes de logements sociaux. Si nous continuons sur cette progression, nous aurons satisfait les logements sociaux qui sont demandés sur le territoire de la Communauté d'agglomération, ce qui correspondra donc aux besoins de la population.

Dois-je rajouter en même temps que les hausses de loyer sont directement liées à la hausse de l'indice et qu'en 2015, comme les années précédentes, elles comportaient un chiffre inférieur à 1, qui est de 0,57 ?

Enfin, et pour rassurer un certain nombre d'entre nous, je voudrais dire que, grâce à une procédure très particulière qui privilégie les procédures pré-contentieuses, il y a très peu d'expulsions et très peu de non-paiements. C'est la raison pour laquelle je vous donne le chiffre qui est de 0,90 % de non-paiements du loyer sur l'ensemble de la SACEMA, ce qui est évidemment un taux extrêmement faible sur des logements sociaux dans d'autres territoires.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la SACEMA, et je donne la parole à « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique » et au « Front de Gauche ».

**Mme MURATORE** : Merci. Tout d'abord, nous rappelons notre opposition à l'usufruit locatif social. Il nous avait été dit que la SACEMA ne traitait pas à moins de 18 ans. Or nous constatons des contrats sur 15 ans. Nous y sommes d'autant plus opposés que maintenant, ce sont les promoteurs qui viennent solliciter la SACEMA et la CASA quand ils ont des difficultés à vendre des appartements. La SACEMA et la CASA sont donc, dans ce cas, en bonne position pour mieux négocier, et donc 18 ans et non 15 ans. C'est ne pas oublier que cette mesure est une aide aux promoteurs.

Cette année, le rapport ne comprend pas certaines informations qui étaient présentes les années précédentes : les prix d'achat en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) ; le détail des charges locatives par immeuble ; le montant des surloyers... et je ne cite pas tout.

On constate – et c'est écrit – une inadéquation entre les logements PLS (Prêt Logement Social) proposés et les ressources des ménages et en attente d'un logement et, en 2015, il a été attribué 71 % de PLUS pour seulement 16 % de PLAI.

Les chiffres concernant les impayés de loyer du bilan ne correspondent pas aux chiffres annoncés dans le rapport et de ce fait, d'une part, il est indiqué que le taux d'impayés est en baisse, mais par ailleurs, que plus de locataires sont en difficulté pour payer leur loyer. Les années précédentes, nous disposions du montant des impayés par immeuble et le nombre d'appartements concernés, ce qui permettait une meilleure connaissance de la situation financière des locataires.

De même, en ce qui concerne les charges locatives, depuis plusieurs années, nous intervenons pour que le calcul des avances soit plus juste. Cette année, nous n'avons pas d'information sur les charges locatives. Nous ne pouvons donc pas savoir si la SACEMA a mieux ajusté ses calculs.

Nous renouvelons notre demande de disposer du bilan financier d'un programme, lorsqu'il est terminé, lorsque des fonds publics ont abondé ce programme. Cela permettrait de connaître la marge du promoteur – on sait que c'est autour de 15 % – et donnerait ainsi des marges de négociation à la SACEMA. Surtout, il serait nécessaire que la SACEMA recrute quelqu'un de compétent pour surveiller les travaux des entreprises. Il semblerait que cela ait été décidé, c'est ce que l'on m'a dit. Lors des travaux, de gros problèmes ont été constatés et les locataires ont eu de gros soucis du fait des entreprises qui réalisaient ces travaux.

Il n'est pas normal qu'il faille, à chaque fois, mobiliser la SACEMA – ce qui prend du temps – pour que les problèmes des locataires soient pris en compte. Sur ce point, il semblerait que quelqu'un aurait été recruté depuis pour pallier ces gros problèmes que subissent les locataires lorsqu'il y a des travaux par des entreprises. Merci.

**M. LEONETTI** : Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Le rapport de la SACEMA, comme tous les ans, arrive un peu tard, il me semble ; mais bon, un peu plus tard que d'habitude, il me semble. Il reflète bien la politique du logement social de notre ville.

Le côté négatif, avec le retard considérable pris en matière de construction de logements sociaux qui fait qu'à la fin de l'année 2016, la Ville sera aux alentours de 9,5 % de logements sociaux et assujettie à une forte amende pour non-application de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de plus de 850 000 euros. Le gouffre entre l'offre en logement social et les besoins de la population continue à être énorme.

Nous le savons, l'accès à un logement à prix décent dans notre ville, comme dans le Département, est une vraie galère et la principale source d'inégalités. On le voit dans ce rapport, ce sont seulement 96 baux signés dans l'année 2015 par la SACEMA. Cela ne peut pas être satisfaisant pour un bailleur social important et dans une ville où tant de familles sont en attente. Le fait que la SACEMA continue à proposer des PLS, alors que le constat sur la difficulté à les attribuer est récurrent, est d'ailleurs assez incompréhensible.

Le côté plus positif est la gestion en elle-même de la SACEMA qui continue sa proximité, son dialogue en restant raisonnable dans les augmentations de loyer, en ayant une gestion humaine des impayés. Je le redis cette année : un bailleur social installé au cœur du territoire, où il gère des logements avec un accès public correct, est indispensable pour l'écoute et la satisfaction des locataires souvent fragilisés par la crise économique. J'en veux pour preuve le travail effectué avec les locataires des Jonquilles et des Silènes sur les travaux de rénovation qui étaient très mal partis. La proximité, mais aussi l'écoute et le dialogue des salariés de la SACEMA avec nous, ou du moins avec moi, élue de l'opposition, ont permis rapidement de réinstaller un climat de confiance dans le but d'améliorer le cadre de vie des locataires. Que cela continue et vous pouvez compter sur moi pour vous rappeler la nécessité de ce dialogue et de la proximité.

**M. LEONETTI** : Madame MURATORE, franchement, s'il y a des difficultés pour un promoteur de vendre sur le territoire d'Antibes, vous me l'envoyez, parce que quand je vois les prix qui se pratiquent encore aujourd'hui – peut-être favorisés par des taux d'intérêt encore bas –, qui sont plutôt en moyenne à 6 500 euros le mètre carré, je pense qu'ils n'ont pas besoin de la SACEMA et d'un quelconque dispositif pour permettre d'aboutir à équilibrer leurs comptes.

Sur le problème de la surveillance des travaux, vous avez raison, il y a un réel travail à faire qui ne peut pas être exhaustif, mais si cela peut rassurer tout le monde ou inquiéter tout le monde, il y a très peu de bâtiments qui se terminent dans lesquels on ne retrouve pas une malfaçon, même dans le privé, et même dans le privé à des prix très élevés.

En ce qui concerne les amendes, je rappelle que l'on sort toujours un chiffre sur cinq ans, mais que depuis cinq ans maintenant, la Ville paie ses amendes à la Communauté d'agglomération et que ces amendes qui sont payées à la Communauté d'agglomération sont non réclamées lorsqu'il y a une action de mise à disposition de terrain (par exemple le terrain de l'Arabesque) pour construire les logements sociaux. C'est une fois en cinq ans. Donc, ne laissez pas penser que la Ville est obligée de payer, etc.

Là aussi, permettez-moi de rappeler que ce n'est pas une loi que j'ai votée. La loi de l'amende sur « *tu n'as pas atteint 20 %, puis 25 %* », j'imagine que si vous arriviez une fois de plus au pouvoir – à Dieu ne plaise – on se retrouverait avec un 30 % d'obligation de logements sociaux, puisque vous mettez 5 % à chaque fois, en obtenant le résultat significatif que lorsque la gauche est au pouvoir on construit moins de logements sociaux que quand ce sont la droite et le centre qui gèrent la France. C'est quand même curieux, mais c'est comme cela. Vous avez donc des ambitions affichées et vous voulez toujours faire payer les riches en pensant que... Je ne sais pas ce qu'est le riche, mais je pense que l'on considère que notre commune est riche, sauf que cette commune a perdu quelque chose comme 11 millions d'euros qui ont été prélevés par les baisses de dotations.

En ce qui concerne l'élément positif, je note que vous constatez qu'il est important que l'on ait maintenu cette société d'économie mixte. Peut-être que, si je peux me permettre, Madame MURATORE, pour ne pas nous perdre éternellement dans les détails – vous m'avez l'air d'être la passionnée du détail et vous avez un président de la République qui s'était fait le champion de la synthèse – essayons de faire la synthèse pour une fois. À quoi sert la SACEMA ? Est-ce qu'elle est utile ? La réponse est « *oui* ». La SACEMA est utile, parce qu'elle a cette proximité que soulignait Madame DUMAS, cette capacité de dialogue et cet outil important qui est dans les mains, non pas d'opérateurs privés, mais dans les mains de la Ville d'Antibes par l'intermédiaire de cette SEM. Je pense que c'est un élément important avec une qualité... Je vous demande d'aller visiter les logements sociaux construits par la SACEMA. Je suis désolé de dire qu'il n'y a pas photo avec les autres. Vous avez des cuisines carrelées jusqu'au plafond, vous avez des salles de bain qui sont installées, vous avez un respect de la personne qui va habiter dans un logement social, qui est aussi peut-être un élément majeur dans le fait que le calme social existe dans ces logements.

Le dernier point que vous avez souligné, Madame DUMAS, est très important. Je l'avais évoqué, mais vous l'avez souligné. C'est le dialogue sur les difficultés financières. Dire que dans ce pays et dans cette ville, il n'y a pas de gens qui ont des difficultés même pour payer leur loyer dans les logements sociaux, c'est une erreur. Il y a beaucoup de gens qui ont de grandes difficultés. Ces gens, ou bien on les pousse à la difficulté et on attend qu'ils soient au bord du gouffre, ou bien on les accompagne. Cet accompagnement que fait la SACEMA est un accompagnement très particulier qui permet justement d'être gagnant deux fois, parce que l'on arrive à payer son loyer (moins de 1 % d'impayés) et, en même temps, on ne met pas le couteau sous la gorge à des personnes qui sont en difficulté. Eh bien, c'est une marque très spécifique de la SACEMA, et je me félicite qu'elle ait cette gestion par sa Directrice et par l'élu concerné.

*Applaudissements.*

**M. LEONETTI** : Oui, vous pouvez l'applaudir. Elle n'est pas là, mais cela lui fera plaisir, je le lui dirai. Voilà. Donc, sur la SACEMA, j'ai besoin de votre approbation et je la réclame. Qui est contre ? Qui s'abstient ? cinq.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

## MONSIEUR BERNARD DELIQUAIRE

### **32-1 – VIDÉOPROTECTION – EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNE – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS ET DE SUBVENTIONS**

**M. DELIQUAIRE** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose d'étendre le dispositif de vidéoprotection aux établissements scolaires, ainsi qu'aux haltes-garderies. Il s'agit en fait de créer 63 caméras de vidéosurveillance supplémentaires pour sécuriser, évidemment, ces établissements. Donc, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à déposer auprès des services de la Préfecture et à ses administrations concernées par ce projet la demande d'autorisation et les diverses subventions aux divers organismes. Merci, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI** : Monsieur TIVOLI.

**M. TIVOLI** : La vidéosurveillance est un outil pratique pour favoriser et accélérer l'intervention de la Police lors d'actes d'incivilité ou de délinquance, souvent inefficace si elle n'est pas doublée de moyens humains, ce qui est malheureusement bien trop souvent le cas aujourd'hui. La sécurité, première des libertés, n'est pas un enjeu électoral, elle est un sérieux devoir de réussite pragmatique qui demande surtout de la cohérence et un discours sans concession sur les causes manifestes des chocs de plus en plus violents que subissent nos concitoyens, parce que ce sont les caméras qui montrent les vrais visages, les visages de la haine. Je sais que cette formule tient à cœur. Les caméras montrent ces visages de barbares qui, dans nos rues, perpétuent des actes odieux.

Mais, ces caméras permettent, *a posteriori*, l'enquête judiciaire, si tant est que nos juges, après, prennent la peine d'être plus répressifs. Ce qui dépend de nous, c'est de mettre des caméras pour permettre l'accélération et l'efficacité de l'intervention de nos forces de Police dans des lieux comme des écoles. Avec le laxisme des gouvernements successifs, nous risquons d'être visés par des attentats. J'espère que ces caméras permettront de régler ce type de problématique.

Vous le savez, notre priorité est cependant plutôt à des effectifs plus importants de policiers. Nous l'attendons depuis très longtemps sur notre commune pour ce qui est de la Police municipale et je pense que nous l'attendrons encore plus longtemps si toutefois votre candidat à la présidentielle arrivait au pouvoir, ce qui me donne l'occasion de répondre à ce que vous disiez tout à l'heure, puisque vous indiquiez que nous étions incohérents concernant notre vision liée au nombre de fonctionnaires. Je vous rappelle que je parlais de fonctionnaires municipaux et territoriaux.

Pour ce qui est du nombre de fonctionnaires d'État, nous pensons que certains postes ne sont pas négociables, c'est le cas de la Police et des gendarmes, quand vous, par contre, êtes incohérents, puisque vous embauchez d'un point de vue territorial, beaucoup plus d'agents de nettoyage et votre candidat veut supprimer 500 000 postes, donc des postes de policiers et gendarmes.

Nous nous associons malgré tout à cette délibération. En tout état de cause, cette dépense utile reçoit notre entière association. Notre vigilance est d'insister, comme je vous le disais, toujours plus sur le caractère humain. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Monsieur TIVOLI, merci.

Il me semblait que, si vous relisez votre dernière intervention sur la vidéosurveillance – que vous n'avez pas votée –, il y avait une certaine réticence vis-à-vis de cette méthode. Il est toujours utile, quand on est incohérent, de redevenir cohérent et je vous remercie donc de changer d'avis. Il y a de temps en temps où il est utile de changer d'avis.

En ce qui concerne l'efficacité de la Police municipale, je vous rappelle là aussi que c'est une des polices municipales de France la plus nombreuse par nombre d'habitants. Je ne vais pas refaire des comparaisons avec des villes gérées par vos amis, mais le nombre de policiers municipaux chez nous est supérieur à ceux que vous embauchez lorsque vous êtes au pouvoir.

Enfin, puisque vous faites un débat national, je vous rappellerai que le candidat de la droite et du centre ne propose pas non plus de diminuer le nombre de policiers et de gendarmes. Donc, je me réjouis que, là aussi, vous rejoigniez notre cohérence.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE** : Merci. Si l'on peut comprendre qu'il est nécessaire de sécuriser les abords des écoles et des établissements d'accueil des jeunes enfants, pour nous, la vidéosurveillance n'est pas la seule solution à mettre en œuvre.

La présence humaine est indispensable, surtout que lorsque l'on regarde les plans, on constate que certaines installations ne correspondent pas tout à fait aux objectifs annoncés. Ce n'est pas exact de dire que – je cite – : « *Les caméras permettent d'améliorer la capacité d'anticipation* ». Pour cela, une présence humaine est beaucoup plus efficace et sécurisante. Les caméras ne permettent pas d'anticiper, mais facilitent les recherches après coup. Si l'on augmente le nombre de caméras, il sera nécessaire d'augmenter le nombre de fonctionnaires territoriaux pour la surveillance des écrans, ce sur quoi nous n'avons pas d'information.

Aux heures d'entrée et de sortie, tous les agents chargés de la surveillance des images des caméras devraient ne surveiller que ces écrans-là.

Une subvention est demandée au Fonds de Prévention de la Délinquance, alors que depuis 2013, il a réorienté ses priorités vers la prévention. Un fonds spécial a été débloqué pour la sécurisation des écoles. Ces dépenses entrent-elles dans le cadre de ce fonds ?

D'autre part, dans la même délibération, on nous demande de voter pour ces nouvelles caméras et le renouvellement de l'autorisation de 2012, ce qui n'est pas normal. Merci.

**M. LEONETTI** : Ce qui me paraît normal, c'est que, effectivement, il y ait une capacité d'anticipation. Soyons clairs : on ne met pas toutes ces caméras pour des problèmes d'incivilité, on met ces caméras parce qu'il y a une menace terroriste sur le pays. Voilà. Sur cette menace terroriste, on se sert des caméras *a posteriori*, vous avez raison, mais on s'en sert aussi *a priori*. Aujourd'hui, on a une constatation : il n'y a pas eu d'acte de terrorisme ou d'acte de violence qui n'ait pas été précédé de repérage. Donc, dans ces circonstances, il paraît important de se doter des moyens de vidéosurveillance.

Bien entendu, pardon de rappeler quand même que pour la vidéosurveillance, il n'y a pas derrière chaque caméra une personne. Il y a une personne qui surveille l'ensemble des caméras. Notre vigilance doit être accrue en ce moment. On ne dispose pas d'information très particulière, sauf celle que vous avez tous : la menace terroriste est maximale sur tout le territoire français et sur le territoire européen. Dans ces conditions, toute activité doit être l'objet d'une réflexion, et c'est le cas. C'est le cas avec la Commissaire de Police d'Antibes-Juan-les-Pins et Vallauris Golfe-Juan et toutes les manifestations sont passées au crible du risque que cela comporte.

Il y a aussi un risque, bien évidemment, sur l'ouverture de nos espaces scolaires. C'est la raison pour laquelle il y a toute une série de travaux qui sont recommandés par les services de l'État et de l'Inspection d'Académie et par les services de l'Éducation nationale. Donc, nous allons les mettre en œuvre, bien entendu. Je n'ai pas envie de faire de la politique là-dessus. J'ai simplement envie de dire que je ne sais pas si cela prévient, et je suis bien persuadé que l'on ne peut pas éviter tout acte qui puisse se dérouler sur le territoire. Mais, je pense que l'on doit avoir l'investissement maximum, en particulier pour protéger nos enfants. Cela me paraît être la base qui pourrait quand même rassembler la droite, la gauche et tous les partis politiques.

Donc, on le met en œuvre et l'on essaie de le mettre en œuvre le plus rapidement possible avec, malheureusement, des délais qui vont faire que l'on ne peut pas le faire tout de suite, etc.

Je rappelle, par exemple, que nous avons un dispositif sur les fêtes de Noël qui est un dispositif extrêmement sévère, extrêmement sévère, et quand j'entends des commerçants qui disent « *Pourquoi n'y a-t-il rien sur la place de Gaulle ?* », je crois m'en être suffisamment expliqué. Il y a suffisamment de rues qui accèdent à la place de Gaulle sans pouvoir éventuellement être contrôlées, sans avoir des véhicules contrôlés. On a fait de l'animation, mais l'on n'a pas rassemblé, à cet endroit, des enfants en masse sur le marché de Noël. Voilà. Cela va être comme cela pendant longtemps. Donc, je le dis à tous ceux qui réfléchissent, tous les responsables.

Je l'ai dit aussi aux religieux. Je veux dire que c'est une période dans laquelle, oui, nous surveillons les sites religieux et, bien sûr, les messes de Noël doivent être étroitement surveillées.

C'est la raison pour laquelle je demande à ce qu'il n'y en ait pas une douzaine dans la Ville, parce que s'il y en a une douzaine dans la Ville, il y en a qui ne seront pas surveillées. Il faut que nous rentrions dans cette idée. Je veux dire que si l'on n'avait pas cette idée, ce qui vient de se dérouler à Berlin devrait nous rappeler la possibilité de frappe sur des moments symboliques.

Pour le 14 juillet, ce n'est pas innocent que cela arrive le 14 juillet. C'est le symbole de la France et de la République. Un prêtre dans une église, ce n'est pas innocent non plus, cela rappelle à nos racines chrétiennes.

Donc, dans la période de Noël, je pense qu'il faut que l'on soit particulièrement vigilant et la Ville d'Antibes mettra tout en œuvre pour protéger l'ensemble des enfants par ce système et par d'autres systèmes, qui sont effectivement les systèmes des agents qui sont à l'intérieur, des patrouilles et puis de toute une série de dispositifs que je n'ai pas à livrer ici, mais qui fait que la Police nationale et la Police municipale seront particulièrement attentives sur les possibilités qu'il pourrait y avoir de mise en danger de la vie de nos enfants sur le territoire d'Antibes-Juan-les-Pins. Je ne vais pas m'énerver là-dessus.

Le « Front de Gauche ».

**Mme DUMAS** : Moi non plus je ne vais pas m'énerver, d'ailleurs.

**M. LEONETTI** : Je ne m'énerve jamais, d'ailleurs.

**Mme DUMAS** : Rarement, c'est vrai.

J'ai voté les travaux supplémentaires de sécurité devant les écoles et je pense en effet qu'il faut les élargir aux multi-accueil, parce qu'il y a des crèches encore qui ne sont pas englobées, je crois, dans ce plan de travail.

Par contre, j'ai lu aussi les préconisations de l'État, des services de l'Éducation, et des services de l'Enfance, ils ne parlaient pas de caméras, mais ils parlaient de visiophones pour en effet mieux gérer l'entrée dans les établissements scolaires. C'est pour cela que je ne comprends pas...

**M. LEONETTI** : Il y a les deux. Il y a les deux, Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Je ne l'avais pas vue dans la préconisation de l'Éducation nationale.

**M. LEONETTI** : Sur le visiophone, je vais céder la parole à Yves DAHAN qui va vous l'expliquer.

Pour un visiophone, vous n'avez pas besoin d'une autorisation de l'État. Vous êtes un privé, vous avez besoin d'un visiophone et, bien entendu, ce dispositif doit se mettre en place très rapidement sur toutes les écoles pour ne pas qu'il y ait de portail ouvert. En même temps, la vidéosurveillance est un autre dispositif. Je vous laisse terminer et je laisserai après Monsieur DAHAN vous expliquer.

**Mme DUMAS** : D'accord. Je parlais de la lettre de préconisation qui venait du service de l'Éducation nationale et qui parlait donc de ces visiophones, pas forcément des caméras.



Ce que je ne comprends pas, de rapport en rapport des caméras de vidéosurveillance, c'est que l'on voit le coût, qui est parfois monstrueux, parce que les estimations financières que vous nous avez mises dans la délibération, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros. Je pense que cela ne couvre pas tout, parce que je ne sais pas les abonnements qu'il faut pour qu'elles soient bien connectées.

Je pense que c'est une obstination sur, simplement, faire dire à des caméras qu'elles vont préconiser la sécurité, qui n'est pas bonne. Je crois que ces visiophones à l'entrée des écoles, cela me paraissait intéressant s'il y avait un gardien formé aux risques qui existent, et je crois que vous l'avez fait dans les établissements scolaires, et les former aussi aux risques qui existent, non pas aux rumeurs, parce que c'est aussi un vrai problème dans ce domaine-là.

Donc, je ne vois pas en quoi peut servir cet investissement avec cette obstination pour les caméras de vidéosurveillance qui sont comme une fascination, et l'on a parfois l'impression que c'est un nouveau commerce plus qu'un vrai problème de sécurité.

**M LEONETTI** : Je laisse Yves DAHAN vous répondre, mais honnêtement, franchement, quand chaque fois que vous voyez un acte de vandalisme, d'incivilité, de violence ou de terrorisme, vous revoyez les images de vidéo. Je partage, sur ce point, l'avis de Monsieur TIVOLI.

Cela permet quand même, *a posteriori*, d'arrêter et d'identifier un certain nombre d'auteurs qui ne seraient jamais identifiés s'il n'y avait pas de vidéosurveillance. Cela n'empêche pas le visiophone qui, lui, permet justement, sur ce qui a été fait, avec des gens formés, de voir l'opportunité d'ouvrir ou non un portail pour quelqu'un qui doit faire une réparation ou pour quelqu'un qui peut paraître, à ce moment-là, suspect parce qu'il n'est pas connu de l'école, etc. La mise en place de ces deux dispositifs est complémentaire.

Je n'ai pas de fascination pour rien. C'est simplement une préoccupation qui, de temps en temps, m'empêche de dormir de savoir comment on protège au mieux, tout en continuant à faire des manifestations normales dans une période de fêtes et dans une période de Noël. Comment concilier, dans ce pays, la vigilance nécessaire, parce que le risque est permanent et, en même temps, – je ne dirais pas « l'insouciance » – la capacité, quand même, pour nos concitoyens, à oublier que cette menace existe, parce qu'elle est prise en charge par ceux qui ont les responsabilités de la sécurité. C'est cela l'objectif, ce n'est pas démesuré. La Ville d'Antibes a la capacité financière de mettre en place ce dispositif, dont vous avez rappelé que c'est l'Éducation nationale qui nous le préconise.

Yves DAHAN, rappelez-nous les choses.

**Mme DUMAS** : Ce n'est pas cela. L'Éducation nationale ne préconisait pas les caméras.

**M. LEONETTI** : Eh bien moi, je les préconise, voilà, et je ne m'énerve pas.

**M. DAHAN** : Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, je crois que ce sont deux problèmes totalement différents, en fait. On a effectivement, d'un côté, les caméras de vidéosurveillance. D'autre part, il faut savoir que toutes les écoles vont être équipées de ces systèmes dans la mesure où, aujourd'hui, on le fait à un rythme qui est le plus rapide possible compte tenu des appels d'offres, compte tenu des fonctionnements et compte tenu de la mise en place.

Je voudrais aussi vous rassurer sur le problème des crèches, puisqu'en réalité, on a également étudié les crèches et que l'on met en place les mêmes protections sur les crèches. Elles se feront à une cadence un peu différente aussi. C'est vrai que les crèches, par nature, étaient déjà beaucoup plus fermées que ne l'étaient les écoles, mais on est très attentif aussi au problème des crèches. Effectivement, au niveau des personnels, on a fait beaucoup plus intervenir les concierges. Tous ces personnels sont beaucoup plus sensibilisés aujourd'hui au fonctionnement des entrées et des sorties, que ce soit par la vidéosurveillance, que ce soit par d'autres systèmes, mais aussi par les personnels qui contrôlent en permanence toute entrée et toute sortie. Personne n'entre et ne sort sans avoir été identifié. Je crois que c'est vraiment un ensemble de protections.

Aujourd'hui, pratiquement toutes les écoles sont équipées de fermeture autour et de portails. Il y a des portails aujourd'hui qui vont être mis en place encore, parce que, pour des raisons toujours techniques qui sont celles que certains portails doivent être faits selon des dimensions spéciales.

Il y a donc des délais de fabrication, il y a des délais de commande, il y a des délais de mise en place, mais franchement, je crois qu'on les met aujourd'hui. Monsieur le Maire le sait puisqu'il insiste tous les jours auprès des services de l'Éducation pour que l'on aille au plus vite et, sincèrement, c'est quelque chose que l'on fait autant que faire se peut dans la mesure de la réalisation matérielle possible des travaux.

**M. LEONETTI** : Merci. Ce sont aussi des demandes de subvention et je rappelle que la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis a pris la décision de subventionner à hauteur de 30 % tout élément qui permet de sécuriser les écoles du territoire. On passe donc au vote. Qui est contre ? Contre ? Cécile DUMAS, ne faites pas cela.

**Mme DUMAS** : Lisez le rapport sur la vidéosurveillance de Marseille et vous ne pourrez plus me répondre ce que vous me répondez.

**M. LEONETTI** : Je vous donnerai le rapport de l'efficacité de la vidéosurveillance sur Antibes, et vous ne pourrez plus voter comme vous votez. Donc, qui est contre ? Une. Qui s'abstient ? Deux. OK. Franchement... Je ne m'énerve pas, c'est Noël.

Adoptée à la majorité par 46 voix POUR sur 49 (1 CONTRE : Mme DUMAS – 2 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY).

### MONSIEUR HASSAN EL JAZOULI

#### **33-1 – JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE ANTIPOLIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. EL JAZOULI** : Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'un renouvellement de convention de partenariat avec la Mission locale Antipolis. La Mission locale a un rôle de repérage, d'accueil, d'information, de rotation, d'accompagnement des jeunes et d'insertion dans la vie active. Il s'agit de renouveler la convention triennale qui lie la Ville d'Antibes avec la Mission locale s'agissant d'un espace mutualisé qui se trouve au pôle Jeunesse, dans le bâtiment Salusse Santoni. Je vous demande de renouveler cette convention.

**M. LEONETTI** : Très volontiers. Donc, si le Conseil est d'accord... Personne n'est contre ?

**Mme MURATORE** : C'est juste une information. Bertrand SCHWARTZ, créateur des Missions locales, est décédé il y a quinze jours. C'est tout.

**M. LEONETTI** : Il a bien fait de créer les Missions locales, parce que c'est une œuvre qui continuera à perpétuer son action.

**Mme MURATORE** : C'est quelqu'un avec qui j'avais travaillé à l'époque où il travaillait sur les Missions locales, et donc, cela me tenait à cœur. C'est tout.

**M. LEONETTI** : Merci. Donc, en sa mémoire, on se souvient que c'est lui qui l'a fait. Je vous remercie, Madame MURATORE.

Donc, personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

**M. LEONETTI** : Si vous n'anticipiez pas ce que je vais dire au premier mot que je dis, cela vous éviterait une hilarité déplacée.

**37-1 – JEUNESSE – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : Monsieur le Maire, chers collègues, l'ensemble des accueils collectifs de mineurs génèrent presque 90 000 journées où divers projets et actions sont mis en œuvre. La Commune planifie chaque année des travaux, mais également l'acquisition de matériels pédagogiques. La Commune sollicite donc une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour l'année 2017 à hauteur de 16 862,71 euros, ce qui représente 50 % du montant total des investissements.

**M. LEONETTI** : Merci. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**37-2 – JEUNESSE – MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE ALBERT CAMUS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : La commune souhaite renouveler le partenariat entre sa Direction Jeunesse Loisirs et la Médiathèque Albert CAMUS au travers d'actions récurrentes, par exemple l'accompagnement scolaire, mais également des interventions ponctuelles thématiques sur des thèmes majeurs qui touchent les jeunes, à savoir le logement, l'orientation, l'emploi et la formation. La convention est conclue pour une durée de trois ans.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

**M. LEONETTI** : 37-3. La température monte !

**37-3 – JEUNESSE – SOLIDARITÉ – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : Monsieur le Maire, chers collègues, c'est l'une des délibérations les plus significatives de nos actions éducatives et solidaires envers les enfants. Donc, la Commune souhaite renouveler son engagement en faveur des Restos du Cœur à travers l'organisation de collectes auprès des familles fréquentant les centres de loisirs en mobilisant les enfants. Quatre collectes sont organisées par an. Parmi les biens collectés, je vous le rappelle : des denrées alimentaires, des jouets et des vêtements n'ayant plus d'intérêt chez le jeune donateur.

Objectifs de cette initiative : offrir aux nécessiteux, bien sûr, et pour les enfants des centres de loisirs qui participent à cette action solidaire, les accompagner dans leur apprentissage de la citoyenneté, un développement de la solidarité auquel chaque enfant participe activement, et particulièrement d'ailleurs cette année où chacun d'entre nous est sensible aux notions de fraternité, à la prise de conscience de l'autre. Les biens récoltés sont évidemment remis officiellement à un responsable de l'association. À chaque collecte, la dernière ayant eu lieu il y a quelques jours, chaque enfant est très fier de son geste et l'exécute avec beaucoup de tendresse et de charité.

**M. LEONETTI** : Très bien. Personne n'est contre ? Est-ce que vous êtes contre ?

**Mme MURATORE** : Toujours. Je vous rappelle que l'on est contre toute collecte auprès des enfants, c'est tout.

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : Opposition constructive.

**M. LEONETTI** : C'est curieux. Dans mon éducation, donner à celui qui avait moins, que ce soit laïc ou religieux, je dirais presque que cela fait partie de l'ADN éducatif français, mais bon. Allez, on ne va pas discuter de cela. On ne s'énerve pas, c'est Noël. Donc, un vote contre. Abstention ? Pas d'abstention.

Adoptée à la majorité par 47 voix POUR sur 49 (2 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY).

### **37-4 – JEUNESSE – SOLIDARITÉ – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ UNICEF DES ALPES-MARITIMES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : La Direction Jeunesse Loisirs participe, vous le savez, à des actions de sensibilisation pédagogique sur de nombreux thèmes, sur la solidarité – on vient de le voir –, mais également sur le droit et le devoir des enfants. C'est pour cette raison donc que la Ville souhaite s'engager et formaliser un partenariat avec le Comité UNICEF des Alpes-Maritimes, dont la mission – je le rappelle – est de défendre le droit des enfants. C'est un partenariat qui permettra notamment de favoriser le vivre ensemble par le biais de débats animés par de jeunes ambassadeurs de l'UNICEF et d'outils artistiques permettant d'aborder différents thèmes sur les droits des enfants.

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

### MONSIEUR MATTHIEU GILLI

### **38-1 – PORT DE LA SALIS – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2015 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. GILLI** : Eh oui, il n'y a pas un Conseil municipal sans que l'on ne parle des ports : port Vauban, port Gallice. C'est au tour du port de la Salis pour son rapport annuel du délégataire, à savoir l'association du port de la Salis qui s'occupe de manière très professionnelle, malgré le fait que ce soit une association de loi 1901, de cette délégation de service public qui lui a été confiée au sujet du port de la Salis.

L'année 2015 en quelques chiffres, ce sont :

- 19 635,95 euros de chiffre d'affaires et avec une redevance annuelle versée à la Commune d'une part fixe 16 648,46 euros et d'une part variable de 2 987,49 euros ;
- des investissements à hauteur de 16 675 euros qui concernent principalement la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que le confortement du quai Alcide BACCIALONE en attendant une étude sur sa réfection.

Je vous demande de prendre acte de ces éléments qui concernent l'année 2015.

**M. LEONETTI** : C'était une information du Conseil municipal. Elle n'est pas suivie de vote, comme les délibérations suivantes.

### **38-2 – PORT ABRI DE L'OLIVETTE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2015 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. GILLI** : On fait quelques kilomètres et l'on va dans ce lieu enchanteur qui fait la fierté de la commune d'Antibes-Juan-les-Pins et dans ce quartier charmant du Cap d'Antibes. Ce délégataire (l'association du Port de l'Olivette) a versé à la Commune à titre de sa redevance annuelle, une somme de 1 499,15 euros. Son chiffre d'affaires étant légèrement...

**M. LEONETTI** : Je ne comprends pas pourquoi cela rapporte moins que le port Vauban. *Rires*

**M. GILLI** : Parce que j'ai oublié de vous préciser que ce sont essentiellement des pointus en bois et ce sont des bateaux qui coûtent très cher à l'entretien. Donc, on paie moins cher les postes d'amarrage, ce qui est bien naturel.

**M. LEONETTI** : Et ils ont une belle authenticité.

**M. GILLI** : Tout à fait.

Ce chiffre d'affaires est néanmoins en augmentation de 1,02 % et cela souligne la bonne qualité de la gestion opérée par cette association. Les travaux de confortement de cette année 2015 de la digue dite « des Pyramides » pour un coût de 123 500 euros n'étaient pas à la charge de l'association, puisque c'est sur un financement de l'autorité concédante, à savoir nous, la Commune d'Antibes et l'État. Je vous demande de prendre acte.

**M. LEONETTI** : L'État par l'intermédiaire d'une réserve parlementaire qui, de temps en temps, peut servir quand même à l'intérêt général.

**M. GILLI** : Je vous laissais bien naturellement le soin de le préciser, Monsieur le Député.

**M. LEONETTI** : Donc, sur le port, c'était aussi une information du Conseil municipal en rappelant que le port abri de l'Olivette est l'endroit le plus photographié de la Ville d'Antibes et celui qui tient le plus au cœur de l'ensemble des Antibois dans tous les sondages.

### **38-3 - PORT DU CROÛTON - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2015 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. GILLI** : Vous avez remarqué que l'on fait le tour du Cap à l'envers par ses ports, puisque l'on commence par le côté Antibes et que l'on va finir par le port Gallice juste après. En attendant, nous passons par le port du Croûton. Une redevance annuelle qui correspond à 3 % du chiffre d'affaires, à savoir 11 896,53 euros. Il s'agit de la redevance. Le chiffre d'affaires, qui est en très légère hausse, est de 398 101 euros. Les investissements sont à hauteur de 78 509,76 euros.

**M. GASTALDI** : C'est du *black* !

**M. GILLI** : Non, il n'y a pas de *black*. Il n'y a pas de *black*, Monsieur GASTALDI. Il y a des investissements, il y a la réfection des bornes à eau, il y a l'entretien de l'amarrage, il y a l'électricité, et cela fait tout plein de travaux qui font que le port est très, très bien géré et l'on peut chaleureusement féliciter l'Association du port du Croûton à ce sujet.

**M. LEONETTI** : Merci pour cette information. C'est presque fini, je demande donc le calme. On ne s'est pas énervé.

**M. GILLI** : J'ai essayé de faire vite.

**M. LEONETTI** : Non, mais ce n'est pas vous, Monsieur GILLI, qui êtes en cause. Ce sont vos voisins de banc précédents.

**M. GILLI** : Ce sont les rangs de devant.

**M. LEONETTI** : Le port Gallice.

#### **38-4 – PORT GALLICE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2015 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. GILLI** : C'est l'avant-dernier rapport annuel du délégataire, puisque le port Gallice a fait l'objet d'une très importante délibération lors du dernier Conseil municipal de samedi passé.

Concernant l'exercice 2015, le délégataire a versé à la Commune au titre de la redevance annuelle, une somme de 74 405,97 euros, qui était indexée sur un chiffre d'affaires qui était en hausse, lui, de 12,5 % pour un montant de 1 549 034 euros. Cette augmentation du chiffre d'affaires est assez notable. Elle s'explique par un changement des règles de gestion des postes libres et une augmentation de la retenue de gestion sur les postes amodiés.

L'année 2015 a aussi vu, pour le port Gallice – cela fera plaisir à une voisine derrière –, le début de la démarche de la certification « port propre » et qui va donc permettre d'ici peu de temps, à l'ensemble des ports d'Antibes d'être certifiés « port propre ». Voilà, c'est encore plus et mieux qu'un label et l'on peut féliciter, à ce sujet et de manière plus générale sur le caractère professionnel et très professionnel de la gestion du port Gallice, la société éponyme. C'est une information. Je vous demande d'en prendre acte.

**M. LEONETTI** : C'est une information et l'on vous remercie. Effectivement, on aura encore des exercices à examiner, même après la délégation de service public qui, elle, n'intervient qu'à partir de 2018. Matthieu GILLI toujours, environnement, sentier du littoral.

#### **38-5 – ENVIRONNEMENT – SENTIER DU LITTORAL DU CAP D'ANTIBES – INTÉGRATION DE L'EXTENSION DU SENTIER LITTORAL SITUÉE DEVANT LA VILLA EILENROC AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

**M. GILLI** : On reste au bord de l'eau. Moins de bateaux, moins de quais, plus de promeneurs.

Il s'agit de l'extension du sentier littoral sis devant la villa Eilenroc. Cette extension a été réalisée sous maîtrise d'œuvre de la Ville d'Antibes en 2011 et, aujourd'hui, je vais vous demander de soumettre à l'avis du département des Alpes-Maritimes, l'inscription de cette prolongation du sentier littoral dans le cadre du PDIPR.

Pour information, ce Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée va permettre au département des Alpes-Maritimes d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement, de l'entretien et du balisage desdits sentiers sur le domaine public géré par la Ville d'Antibes au droit de ces partenariats nombreux avec le Conservatoire du Littoral. Je vous demande donc de nous permettre de demander, évidemment, au Département son avis, avis éclairé par la présence d'un Premier Adjoint qui en est aussi le Vice-Président.

**M. LEONETTI** : Donc, l'avis est positif. « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique ». Allez, la dernière de l'année !

**Mme MURATORE** : Merci, merci. Nous sommes tout à fait d'accord pour ce qui est proposé, mais lorsque l'on regarde le plan, on voit que l'on supprime du plan départemental le chemin des Douaniers. Le passage sera-t-il toujours possible ou cette rue sera-t-elle fermée ? Ce qui serait encore mieux ce serait de pouvoir proposer que le sentier littoral fasse le tour complet du Cap d'Antibes.

D'autre part, il a été proposé par les riverains, par des Antibois, d'inclure au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le chemin vicinal intercommunal des Semboules, ce qui permettrait un cheminement St Maymes/Encourdoules/Semboules/Valmasque. La demande a-t-elle été faite ou le projetez-vous ? Nous demandons que cette demande soit faite aussi. Merci.

**M LEONETTI** : Elle sera examinée, mais vous avez bien noté que l'initiative de ces sentiers, sur du domaine public maritime, relève en grande partie de l'État.

Si j'ai un petit conseil à vous donner, profitez des cinq mois qu'il vous reste au niveau du Gouvernement, pour demander à ce que cela s'étende tout autour du Cap d'Antibes.

Je vous remercie de participer positivement à la mise en place à ce Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en incluant cette partie de notre territoire qui est l'un des plus charmeurs.

On passe là au vote. Personne n'est contre ? Il n'y a pas d'abstention.

Adoptée **à l'unanimité**.

La délibération est adoptée et je vous souhaite à tous un joyeux Noël en famille !

**M. GASTALDI** : Et les cadeaux ?

**M. LEONETTI** : Les cadeaux sont pour les enfants, Michel.

—

La séance est levée à 18 h 12.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexandra BORCHIO-FONTIMP